JOURNAL HEBDOMADAIRE] Shediac, N.-B., Jeudi, 17 MAI 1917. Vol. L —No 48

Le plus ancien des journaux francais en Acadie

PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Le Moniteur Acadien

ABONNEMENT

CANADA..... $1.00
ETATS-UNIS..... $1.25

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

Comment les droits des Acadiens furent sacrifiés par Sir Wilfred Laurier

M. Onésiphore Turgeon, le député du comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, vient de faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré l'élévation de l'honorable John Costigan au séénat canadien. Ayant lui-même été intimement mêlé à ces événements, il est naturel et raisonnable de conclure qu'il est en mésure d'en parler en connaissance de cause.

Les déclarations de M. Turgeon, que nous allons publier, ont été faites sur le parquet même de la Chambre, ce qui semblerait indiquer qu'au lieu de regreiter sa conduite et celle de Sir Wilfred dans l'occurence dont il s'agit ici, le député de Gloucester s'en glorifie. Nous trouvons ces déclarations de M. Turgeon à la page 1220, Débats des Communes, rapport officiel—édition non revisée, dans la discussion se rapportant au changement proposé dans la constitution du Sénat, discussion qui fut soulevée par M. Germain, député de Welland, Ontario, le 7 mai. M. Turgeon s'exprima dans les termes suivants:

"Prenons encore, comme exemple, le cas du Nouveau-Brunswick. Il y a quelques années, sous le régime de mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) il s'est produit une vacance au Sénat et nous croyions qu'elle devait être remplie par un Canadien-français. Mon très honorable ami réussit à me convaincre que la succession appartenait à un Irlandais catholique, vu que dans cette province, la population acadienne ou française avait déjà sa juste part de représentants dans la Chambre des communes et que les Irlandais catholiques ne pouvaient pas faire élire un seul député. Dans ces conditions, il n'était que juste que l'élément irlandais eût plus que sa juste part de représentants au Sénat. Grâce à ce système, les deux minorités, dans les Provinces maritimes, obtiennent une juste représentation, une représentation proportionnelle, au Sénat. Je répète que c'est une des raisons pour lesquelles les pères de la Confédération nous ont donné un Sénat nominatif et non un Sénat électif."

De ce discours, il ressort trois choses claires et définies, à savoir:

1° Que Sir Wilfred Laurier, dans le temps premier ministre du Canada, sacrifia les droits indéniables des Acadiens du Nouveau-Brunswick au bénéfice de l'élément irlandais.

2° Qu'il le fit avec le consentement et l'approbation pleine et entière de M. Turgeon, alors député du comté de Gloucester.

3° Qu'en cette circonstance le parti libéral dirigé par Sir Wilfred Laurier énonça et mit en pratique le principe fallacieux et inéquitable qu'il était juste et raisonnable de donner à la minorité irlandaise réprésentation au Sénat aux dépens de la minorité acadienne.

La franchise quasi-brutale avec laquelle M. Turgeon s'est exprimé en chambre au sujet de cet incident illustre lumineusement cet étrange état d'esprit du parti libéral qui le porte à accuser le parti conservateur d'être anti-français et d'être composé de bigots et de fanatiques et qui, d'un autre côté, permet à ce même parti libéral, lorsqu'il est au pouvoir, d'ignorer avec désinvolture sans pareille les justes réclamations des Acadiens.

LE GOUVERNEMENT BORDEN ET L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

Le gouvernement fédéral désire adopter toutes les mesures qui pourront aider les soldats canadiens à s'établir au Canada lorsqu'ils seront revenus de la guerre. C'est pourquoir l'hon. M. Roche, ministre de l'Intérieur, a présenté le 7 mai le projet de loi suivant:

"Il y a lieu de constituer une commission sous le nom de "Coqmission relative à l'établissement des soldats" (The soldier settlement Board), composée de trois commissaires; de pourvoir aux salaires et dépenses s'y rapportant, et d'autoriser le ministre de l'Intérieur, sur demande de la commission, à réserver les terres fédérales nécessaires, et à accorder, sur la recommandation de la commission, une inscription gratuite pour cent soixante acres, ou plus, des dites terres réservées, à toute personne ayant servi dans les corps expéditionnaires du Royaume-Uni ou des pays ou colonies britanniques autonomes et qui aura quitté d'armée avec un état de service honorable ou qui aura été licencié honorablement, et à la veuve de toute telle personne décédée en service actif, subordonnément aux conditions que le Gouverneur en conseil jugera nécessaires, afin de garantir l'usage des fins pour lesquelles ces terres ont été concédées; et, de plus, de prescrire que la commission pourra prêter à tout tel colon, aux conditions qu'elle pourra établir, une somme n'excédant pas deux mille dollars pour l'acquisition de terres pour des fins agricoles, l'amélioration de terrains agricoles, l'érection de bâtiments agricoles et l'achat d'animaux, de machines et d'outillage; les deniers devant être employés sous le contrôle de la commission, et le paiement de toute dépense faites aux termes de la présente résolution devant être prélevé sur les deniers que le Parlement pourra consacrer aux objets susdits."

Nous extrayons du discours prononcé par l'hon. M. Roche les passages suivants qui expliquent le projet de loi en question:

"La loi que vise cette résolution présente trois traits caractéristiques distincts: premièrement, la mise en réserve de terres fédérales de telle superficie et dans telles localités que proposera la commission qui sera constituée pour l'administration de cette mesure; deuxièmement, l'instruction agricole qui sera fournie au moyen des différentes méthodes énoncées dans le bill auquel cette résolution servira de base, au soldat inexpérimenté avant qu'il occupe sa terre; troisièmement, l'aide financière qui sera fournie au moyen de prêts à ceux auxquels la commission reconnaîtra l'habileté nécessaire pour faire espérer une mesure légitime de succès. Voilà les trois traits caractéristiques de notre loi qui seront plus élaborés dans le projet qui sera présenté.

"On le sait, à l'exception des provinces de l'Ouest, les terres de la Couronne du Canada appartiennent aux différentes provinces. Ces provinces ont déjà édicté des lois de colonisation, quelques-unes visant surtout les soldats revenus au pays, d'autres dans la pensée d'accorder un traitement de préférence aux soldats revenus du front. Nous avons jugé utile, dans notre loi, de laisser entre les mains des provinces propriétaires de leurs terres domaniales, la libre disposition de ces terres selon le mode que chaque province choisira dans sa sagesse, et nous limitons notre loi, en ce qui concerne la mise en réserve de terres, aux terres fédérales sous la juridiction de ce Gouvernement, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nous accordons notre concours financier jusqu'à concurrence de $2,000, portant 5 pour cent d'intérêt annuel, pour l'outillage et les améliorations, non seulement au soldat de retour qui s'établira sur nos terres fédérales dans les provinces de l'Ouest, mais encore au soldats qui désire s'établir sur des terres autres que des terres fédérales, soit dans les provinces de l'Ouest, soit en toute autre province du Dominion. Ainsi, le soldat qui, possédant un minime capital en propre, désire s'établir sur une terre qu'il veut acheter, bénéficiera de notre concours financier jusqu'à concurrence de $2,000, portant intérêt annuel de 5 pour 100 et cela non seulement pour qu'il se procure l'outillage voulu et fasse des améliorations, mais encore pour l'aider à acheter la terre.

"Voilà, en somme, l'esquisse de notre loi et le ministre de l'Agriculture, dont le ministère est aussi intéressé dans ce bill, dans la mesure où il pourvoit à l'instruction agricole, ainsi que le ministre des Finances, dont le ministère est intéressé en ce qu'il fournit les fonds pour des prêts, seront très heureux de se joindre à moi pour donner les précisions voulues sur les diverses matières énoncées dans le bill.

"Cette loi ne vise nullement à se substituer à toute autre mesure tendant à reconnaître maintenant ou à l'avenir les services des soldats; elle vise tout simplement à aider le soldat à s'établir sur la terre et à continuer à lui venir en aide subséquemment. Elle a un double objet: Venir en aide au soldat et augmenter la production agricole. On le sait, dans presque tous des pays civilisés du globe, la population depuis de nombreuses années, a eu une tendance à se diriger vers les grandes villes et, j'en suis convaincu, nous désirons tous nous efforcer au moyen d'une loi, d'arrêter cet exode vers les villes et diriger ce flot de population vers la terre pour assurer une plus grande production. Si notre loi a pour effet d'assurer ce retour à la terre, non seulement pour nos soldats canadiens, mais encore pour ceux de tout l'empire britannique qui venaient originairement de la terre, et d'encourager un grand nombre d'autres qui n'ont jamais eu d'expérience en agriculture à recevoir l'instruction désirée et à s'établir sur la terre, nous aurons atteint notre but. Cette loi ne vise nullement à accorder une récompense à nos braves gars qui ont si noblement fait leur devoir dans les tranchées, au front.

"Nous concevons que rien de ce que peut faire le Parlement, soit sous forme de concession de terre ou d'aide financière, ne saurait suffisamment indemniser nos jeunes soldats qui après leur départ du pays ont été soumis à de si terribles épreuves.

"Ils se sont conduits de façon à mériter l'admiration du monde entier. Ils sont alliés au front et ont fait leur devoir en braves. Et cette offre est comme un acte de reconnaissance de la part d'un pays qui exprime sa gratitude par un traitement de faveur comme il n'en a jamais encore été accordé auparavant aux colons. En accordant cette aide, si nous pouvons fixer les soldats au sol et augmenter notre production, nous aurons accompli ce que nous avions en vue.

"Ce projet n'est pas présenté comme un modèle de perfection. La question est complexe et je ne doute pas que le sentiment jouera un grand rôle dans une discussion de ce genre, car il est bien naturel qu'il en soit ainsi. En ce moment, la question présente un côté pratique et nous désirons faire tout notre possible pour que le soldat soit en état de pouvoir se tirer d'affaire. Je présente donc à la Chambre cette législation sous cette forme avec le désir d'avoir l'opinion des honorables députés quand nous siègerons en comité, et je puis donner l'assurance que le Gouvernement fera le meilleur accueil à tous les avis et à toutes les modifications qu'on pourra lui soumettre."

UN MOYEN DE VENIR EN AIDE AUX CULTIVATEURS

L'hon. W. E. Foster, le premier-ministre de la province, a demandé à l'assemblée de Frédéricton de lui suggérer un moyen de stimuler effectivement la production agricole. Nous prenons la liberté de suggérer au chef du gouvernement de conseiller l'hon. James Murray, l'ancien premier-ministre conservateur qui avait déjà élaboré tout un programme politique pour venir en aide à la classe agricole et de ne pas permettre à la partisannerie politique de priver le pays des avantages qu'offrait cette politique progressive et vigoureuse. Le gouvernement Murray-Landry avait l'intention de faire exactement ce que le gouvernement conservateur d'Ontario vient de faire: conclure des arrangements avec les banques du pays afin que celles-ci fassent des avances en argent au montant de $200, ou moins, à chaque cultivateur ayant besoin de fonds pour acheter des graines de semence, des patates pour la plante, etc. Le gouvernement d'Ontario a donné aux banques une garantie pour le remboursement des argents ainsi avancés. C'est ce que le gouvernement Murray se proposait de faire.

Et si M. Foster est un homme pratique et s'il a à coeur les intérêts de la classe agricole il adoptera cette sage politique.

DESTITUTIONS EN BLOC

Si nos renseignements sont corrects, le gouvernement provincial a renvoyé en bloc tous les commissaires de chemins de la province.

Est-ce de cette manière que M. Foster s'y prend pour remplir la promesse qu'il a faite à l'électorat de sortir de la politique l'administration de la voirie? Ou ces destitutions générales sont-elles purement une manoeuvre électorale destinée à fournir des positions aux partisans du gouvernement? Cette dernière hypothèse nous paraît correcte et les événements le prouvent. On verra que le gouvernement choisira tous les nouveaux coumissaires parmi ses partisans.

Si M. Foster était inspiré par le désir sincère de sortir l'administration des chemins du domaine de la politique, il confierait aux meilleurs hommes des différentes paroisses, sans distinction de partis politiques, les fonctions de commissaires.

L'avenir prouvera que toutes les belles promesses de M. Foster n'étaient que des promesses d'ivrogne auxquelles l'électorat de la province a eu tort d'ajouter foi.

APRÈS LE PATRIOTE DUGAL, LE PATRIOTE VENIOT!

Pas moins que M. Dugal, l'hon. M. Veniot, le nouveau ministre des travaux publics dans le gouvernement Foster, n'y va as du petit trot de la grise en fait de destitutions. Pour lui, comme pour son collègue et ses amis, la question du patronage est la grande question d'actualité.

La hache de Washington à la main, il vient de couper la tête d'un Acadien, M. le shérif Joseph D. Doucet, qui a occupé ce poste à la satisfaction de tous pendant les derniers seize ans dans le comté de Gloucester, pour faire place à un Irlandais, M. Arthur J. Meahan.

Où sont donc les grands patriotes acadiens de Gloucester, Veniot, Léger et Robichaud, qui ont crié à tue-tête en tant d'occasions, en demandant l'appui de l'élément acadien, que M. Haché était trop anglais à Bathurst et à Fredéricton? A-t-on investi M. Meahan de cet honneur simplement parcequ'il est neveu de M. O. Turgeon, M. P., ou serait-il vrai qu'il n'y ait pas, dans les rangs du parti libéral dans le comté de Gloucester, un seul Acadien capable de remplir ce poste important? ou encore, serait-ce dû au fait que les trois députés acadiens de Gloucester serait sous la domination de leur collègue irlandais qui était à la tête de leur sérutin aux polls?

Mais les grands patriotes de Gloucester ne se sont pas arrêtés là. Ils ont aussi destitué plusieurs commissaires de chemins, et pour chaque commissaire destitué, ils en ont nommé deux. A Bathurst, où ils ont aussi nommé deux commissaires, ce sont encore deux irlandais qui ont été choisis de préférence aux Acadiens. N'y aurait-il pas un Acadien parmi les libéraux de Bathurst qui eut accepté cet office?

L'**Acadien**, de Moncton, serait peut-être en mesure de donner une explication sur des faits ci-haut mentionnés. Peut-être pourrait-il expliquer aussi comment le gouvernement Foster entend pratiquer l'économie en remplaçant chaque ancien commissaire par deux libéraux? La parole est à l'**Acadien**.

Le Liniment de Minard guérit le rhume.

L'HON. WM CURRIE SUCCÈDE À L'HON. OLIVIER MELANSON

Sur proposition de l'hon. W. F. Foster, M. William Currie, député du comté de Restigouche, a été nommé orateur de la législature provinciale.

Il succède à l'honorable Olivier Melanson, le premier orateur acadien de la législature du Nouveau-Brunswick. Disons à la louange de notre éminent concitoyen que pendant les années qu'il occupa la présidence il sut maintenir la dignité du poste, gagner la confiance et l'estime de toute la députation et faire honneur à la race dont il est issu. Au reste, la carrière publique de M. Melanson offre à la jeune génération de notre province un exemple frappant de ce que l'intégrité et l'industrie jointes à de grands talents naturels et à de belles qualités de coeur et d'esprit peuvent accomplir et dans le domaine de la vie publique et dans le monde des affaires.

Le Moniteur nourrissait pourtant l'espoir de voir M. Clément Léger siéger dans le fauteuil présidentiel. Ce n'est pas lui faire un reproche quelconque que de dire qu'il est au moins aussi bien doué que M. Currie sous le rapport des qualités qui sont requises pour remplir dignement les fonctions d'orateur de la chambre; ses états de services au point de vue du parti libéral sont certainement comparables à ceux du député de Restigouche et en le choisissant comme orateur M. Foster se serait en partie acquitté de la dette de gratitude qu'il a contractée envers l'élément acadien auquel il doit le pouvoir.

Alors, comment se fait-il que M. Foster ait ainsi ignoré M. Léger?

HIER ET AUJOURD'HUI

"L'Acadien", journal libéral français de Moncton, hier si tapageur et si patriote, aujourd'hui n'a pas un seul petit mot à dire de la nomination de Monsieur H. C. Charters comme commissaire de police pour la ville de Moncton. L'objection n'est pas contre Monsieur Charters personnellement qui est un bon homme, croyons-nous, pour la position. Mais il y avait parmi les Acadiens de Moncton aussi de bons hommes pour la position; et puisque la position leur appartenait il nous semble que l'"Acadien" aurait dû réclamer leur droit. L'"Acadien" savait naguère, il l'a peut-être déjà oublié, que les Acadiens de Moncton comptent un tiers de la population. D'où vient donc l'indifférence de l'"Acadien" sur cette question? La politique chez lui serait-elle plus forte que la nationalité? Le peuple commence à douter de la sincérité des sentiments de patriotisme qu'il exprimait autrefois? Le peuple s'aperçoit que son patriotisme n'était qu'un leurre pour attirer des votes. Les Français de Moncton, nous dit-on, commentent et ressentent son attitude tout-à-fait silencieuse sur cette question.

Et le "Transcrit", le champion des droits des Français où était-il en cette occasion? A-t-il protesté? Nenni! Tout au contraire, il s'est réjoui de cette nomination comme il se réjouissait de l'élection du 24 février avec la seule différence qu'il n'a pas osé sortir son cinq. Les Acadiens, **good fellows** du 24 février, ne sont déjà plus, deux mois après, dignes de la troisième position de commissaire de police pour la ville de Moncton. Oh, la la! N'est-ce pas que ce qui était de la boue chez les conservateurs n'est pas du sucre chez les libéraux?

Monsieur Arthur Meaghan a été nommé shérif à la place de M. Joseph D. Doucet dans le comté de Gloucester. Byrne a été plus fort que le grand patriote Veniot.

LE PARTI CONSERVATEUR ET LES OUVRIERS

Le gouvernement fédéral vient d'envoyer l'hon. sénateur Robertson et M. J. C. Watters, président du conseil du Travail du Canada, à Washington en qualité de représentants de la Puissance à la conférence des alliés.

Le sénateur Robertson a été élevé au sénat par sir Robert Borden au commencement de la présente session. M. Robertson est un opérateur de télégraphe et représente les ouvriers dans la chambre haute. Il est le premier représentant que la classe ouvrière ait jamais eu au sénat et il a été nommé sénateur sur la recommandation de l'hon. Thos. Crothers, le ministre du Travail dans le cabinet Borden.

L'EX-SHÉRIF WILLETT

Les libéraux ont pratiquement destitué M. Geo. Willett, grand shérif du comté de Westmoriand, en nommant à sa place un M. Killam, de la paroisse de Salisbury, un ancien candidat libéral qui avait été défait aux élections de 1912.

M. Willett était un excellent officier public et il jouit dans tout le comté d'une très grande popularité. Il a deux fils dans l'armée canadienne. Il est à désirer que M. Killam fasse un aussi bon shérif que M. Willett.

Monsieur, Monsieur l'Abbé' Révérend Père

L'auteur d'un article paru en première page de **L'Evangéline** du 10 mai s'efforce de prouver que la dénomination de **Révérend Père** peut et doit s'appliquer indifféremment à tout prêtre séculier ou régulier, comme cela se fait, au reste, couramment dans nos Provinces maritimes, ce qui s'explique facilement par le fait que les premiers missionnaires du pays ayant été des religieux, les fidèles ont continué à donner ce titre à leurs successeurs, même devenus proprement dit curés. Cette coutume est à peu près complètement abandonnée dans la Province de Québec. Est-ce à dire que le prêtre séculier y soit considéré comme moins **Père**, si je puis ainsi m'exprimer, parce qu'on l'appelle **Monsieur l'Abbé**? Point du tout. On y suit l'usage de France qui est d'appeler **Monsieur** tout court les prêtres de Saint-Sulpice, **Monsieur l'Abbé** tout autre prêtre séculier, et **Révérend Père** tout prêtre appartenant à une congrégation ou à un ordre religieux. Il n'y a aucune raison de changer ces dénominations: les **Messieurs de Saint-Sulpice** ne le voudraient point pour leur part et ils en appelleraient au besoin au **Règlement**, et les prêtres séculiers n'ont pas à envier aux réguliers un titre qui, quand au sens, n'est aucunement différent du leur. En effet le terme **Abbé** ne signifie pas autre chose que **Père**, et c'est Notre-Seigneur lui-même qui nous l'apprend dans sa prière au jardin, lorsqu'il dit en s'adressant à son Père: **"Abba' Pater, omnia tibi possibilia**, etc." (Marc, XIV, 16). Et saint Paul dit de même dans son Epitre aux Romains (VIII, 15): **"Accepistis spiritum adoptionis filiorum in quo clamamus: Abba, Pater"**, et dans son Epitre aux Galates, IV, 16: **"Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem: Abba, Pater."** Le premier terme est syriaque, et le second grec et latin, et tous deux ont la même signification. Le terme **Monsieur** dont on fait précéder celui d'**Abbé** a été tout simplement consacré par l'usage pour indiquer qu'il s'agit d'un prêtre séculier, mais, au fond, il n'est l'équivalent de celui de **Révérend** qu'on donne encore aux ministres protestants, et il ne marque pas moins de respect, à preuve qu'au grand siècle de Louis XIV, un fils de bonne maison s'adressant à l'auteur de ses jours, l'appelait: **Monsieur mon père**. On désignait de même les Evêques et les chefs d'abbayes: **Monsieur de Meaux, Monsieur de Cîteaux**, etc. Aujourd'hui encore, le Pape s'adressant à un membre du Sacré Collège, l'appelle **Monsieur le Cardinal**. On voit donc que la Paternelle Révérence du prêtre séculier ne souffre aucune atteinte de la dénomination généralement usitée de **Monsieur l'Abbé**.

X....

IN MEMORIAM

Au Petit-Cap, le 1er mai, s'envolait de cette terre de misère la belle Ame de Thaddé A. Bonnevie, après une maladie, la grippe, de trois semaines seulement.

La mort prématurée de cet homme relativement jeune, 39 ans, cause un grand vide, non seulement au sein de sa famille mais aussi au milieu d'un cercle d'amis considérable, tant dans la paroisse du Cap-Pelé que dans tous les cantons environnants. Il était aimé et respecté de tous, parce que lui-même se respectait, parce qu'il était un homme juste dans la force du mot et d'une franchise à toute épreuve, même presque sévère.

A sa femme, à ses enfants adoptifs, à son père et à sa mère, à tous il vouait une affection et un désintéressement exemplaires. Jamais rien de trop bon et assez beau pour les siens qu'il voulait toujours plus heureux que lui-même. En lui étaient restées les belles qualités et vertus ancestrales. Ce fut donc un chrétien modèle et convaincu, aimant son église et sa religion par dessus toute chose. Demeurant à cinq milles de l'église, il fallait une tempête bien grosse pour l'empêcher de se rendre aux offices divins.

Nous constatons, tout dernièrement encore, le grand intérêt qu'il portait à l'oeuvre si méritoire d'aider et encourager de toutes ses forces son zélé curé, l'abbé E. Ouellet, à asseoir les bâses de la nouvelle paroisse du Shemogue. Vous trouviez cet homme partout où il y avait du bien à faire; et les pauvres familles des environs perdent l'un de leurs plus sincères amis.

Depuis plusieurs années à la tête de la Pisciculture du Shemogue, il a dû bien régir les choses, pour avoir mérité la phrase suivante du Dr O. E. Price, de Moncton, de qui notre cher défunt recevait ses ordres: "En M. T. A. Bonnevie j'ai toujours trouvé l'homme consciencieux par excellence et en qui je reposait toute ma confiance." Les gérants généraux des différentes Compagnies d'assurance et autres pour lesquelles le défunt faisait affaire, comme la "Sun Fire Insurance," la N. B. Fence, Massey Harris, etc., ont envoyé à sa veuve des lettres tout à fait sympathiques, appuyant surtout et également sur la parfaite honnêteté du regretté défunt.

Voilà le bel exemple de religion, de charité et de parfaite honnêteté qu'a laissé ceux qui, espérons-le, jouit aujourd'hui là-haut d'un bonheur sans mélange.

Ses funérailles furent imposantes autant par la foule qui se pressait dans l'église que par les dérémonies funèbres. C'est l'abbé D. F. Léger, oncle du défunt, qui célébra la messe, assisté qu'il était des abbés Albert Landry, curé de Sackville, et Emile Ouellet, curé du Shemogue. Au delà de cinquante voitures suivaient les restes mortels de celui que nous pleurons tous, et pour l'âme duquel une prière nous est demandée. —R. I. P.

Le Marechal Joffre acclame a Montreal

Dimanche dernier, la métropole Canadienne a fait une réception enthousiaste au Maréchal Joffre. Le drapeau aux trois couleurs flottait partout au vent Toutes les résidences de la grande ville canadienne étaient pavoisées, les maisons de commerce décorées. Tout revêtait un cachet de reconnaissance et de haute dignité dans ce salut que la métropole faisait au grand soldat de France, au vainqueur de la Marne.

Nous en donnerons les détails dans notre prochain numéro.

Le parlement Canadien vivement impressionné par le discours de M. Viviani

Ottawa, 13 mai.—Le parlement Canadien n'oubliera pas de sitôt le jour où M. René Viviani, ancien président et actuellement ministre de la Justice de la France, lança au milieu des deux chambres réunies le message qu'il apporta de France au Canada. Dans de hautes envolées d'éloquence l'orateur français dit aux représentants du peuple réunis et à la foule qui remplissait les galeries ce que la France avait fait et faisait encore pour la grande cause commune des Alliés. La chambre fut saisie de la plus profonde émotion et les députés ne se sont pas cachés pour verser de chaudes larmes.

Nous y reviendrons dans un autre numéro.

L'hon. Sir R. Borden et les Ministres canadiens à la Conférence Impériale de retour au Canada

Québec, 15 mai.—Le très honorable Sir Robert Borden, premier ministre du Canada, le très honorable Sir Edward Morris, premier ministre de Terreneuve, et l'hon. Robert Rogers, ministre des travaux publics, et l'hon. J. D. Hazen, ministre de la marine et des pêcheries, qui ont été absents pendant trois mois, ayant été assister à la conférence impériale en Angleterre, sont arrivés ici aujourd'hui.

Multiplions les denrées alimentaires

Au prône dimanche dernier, M. le curé LeBlanc donna lecture d'une lettre de Sa Grandeur Monseilgneur Edouard LeBlanc, évêque de St-Jean, se rapportant à la production des denrées alimentaires, et de deux autres lettres que nous publions ci-dessous. Sa Grandeur y ajoutait aussi un appel à la prière.

LETTRE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

"Le cordon que l'empire britannique tient contre les Allemands est entre les mains de ceux qui travaillent la terre aussi bien que de ceux qui combattent sur terre et sur mer"—**Premier ministre Lloyd George.**

Le Canada doit faire tout son possible pour la production. Le Nouveau-Brunswick doit aussi faire sa bonne part, chaque homme, chaque femme a un devoir à remplir dans cette guerre. Le temps, le savoir-faire, l'énergie, il faut tout consacrer à ce suprême objet: arriver au triomphe de nos armes. Tous nos matériaux, nos ressources doivent être consacrées à la cause de l'humanité. Nos hommes luttent avec héroisme sur le champ de bataille. C'est à nous qu'il incombe de fournir les éléments essentiels à leur substance. Les provisions sont des munitions de guerre. Le manque de provisions affaiblirait et paralyserait la puissance militaire des Alliés; il est certain que l'approvisionnement de nos troupes sera l'un des principaux facteurs qui décideront la guerre, et le sol sur lequel on récoltera peut être considéré de la plus haute importance stratégique. Les fermes du Canada et les fermiers sont de la plus haute importance à cause de la grande distance des autres qui les sépare de la mère-patrie. Les sous-marins sont devenus une réelle menace; le manque de la récolte de l'Argentine empire la situation.

David Lubin, représentant des Etats-Unis à l'Institut de l'Agriculture, maintenu par quarante gouvernements, rapporte officiellement à Washington que les denrées alimentaires accusaient au mois de mars un déficit de 150,000,000 boisseaux de blé, et il déclare qu'à moins que l'on sème et récolte plus il y aura grande disette.

Un vaisseau peut faire deux fois plus de voyages entre le Canada et la Grande Bretagne qu'entre l'Australie et la Grande Bretagne. Une tonne de provisions récoltées au Canada vaut à la mère-patrie deux fois plus à cause des avantages du transport.

A la date du 10 avril, la compagnie des Armour, l'une des plus grandes maisons de provisions du monde, disait qu'à moins que les Etats-Unis veuillent se jeter délibérément dans une catastrophe, les plus prudents du pays doivent, sous la surveillance du gouvernement, prendre des mesures immédiates pour accroître et conserver les provisions. Les Armour conseillent fortement la culture de chaque pied de terre dans le pays. La disette de provisions, disent-ils, se fait sentir partout. La production européenne n'est que de moitié par la sécheresse. Il faut que les Etats-Unis et le Canada se réveillent!

La production dépend de deux grands facteurs. Le premier est le temps. La nature s'attend après personne. Le deuxième est le travail. L'acréage ne saurait être cultivé sans travail. Tous les hommes qui ne sont pas en service actif peuvent y contribuer en faisant tout leur possible. Les filles peuvent aussi rendre de grands services sous plusieurs rapports.

Dans sa lettre adressée aux cultivateurs de l'Angleterre, le premier-ministre Lloyd-George disait aux cultivateurs de tout l'empire:

"Le cordon avec lequel l'empire encercle les Allemands repose sur les travaux de ceux qui travaillent la terre aussi bien que sur ceux qui combattent sur les mers et sur les champs de bataille. Si le cordon se rompt en un endroit quelconque il perd toute sa force. Vous qui travaillez la terre, tenez bon chaque chaînon du cordon. Chaque pleine journée de travail contribue à rapprocher la victoire. Tout temps perdu et gaspillé contribue à prolonger la lutte et peut-être compromettre l'issue.

Dès lors, haut les coeurs et faites votre devoir comme des hommes."

Nonobstant les difficultés de l'heure présente, la rareté de la main-d'oeuvre, le coût excessif des provisions, nous croyons que tous les cultivateurs du Nouveau-Brunswick saisiront cette occasion pour prendre la détermination d'augmenter le volume de leurs produits alimentaires.

Nous croyons et nous espérons que tous les cultivateurs du Nouveau-Brunswick saisiront cette occasion pour encourager les braves soldats qui défendent au péril de leur vie les foyers de notre pays.

"Il faut que ceux qui travaillent la terre tiennent leur partie de la ligne."

Directeur Agissant du Service National
J. F. TWEEDALE,
Ministre de l'Agriculture.
LEONARD P. D. TILLEY,
pour le Nouveau-Brunswick.

LEETRE DU DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL AU CLERGE

BUREAU DU SERVICE

St-Jean, N. B.,
7 mai 1917.

Révérend et Cher Monsieur,

Vu l'importance urgente d'accroître le volume des denrées alimentaires sans lesquelle nous ne saurions gagner cette guerre, l'hon. J. F. Tweeddale, ministre de l'Agriculture, et moi, adressons l'appel ci-inclus à la province, que nous désirons répandre par les membres du clergé.

Nous espérons que dimanche, 13 mai, sera observé comme dimanche national, et nous espérons qu'à l'un des Offices vous voudrez bien communiquer et commenter le présent appel.

Si vous daignez bien vous rendre à nos voeux en insistant sur l'importance d'agir immédiatement, nous sommes persuadés que votre exemple portera de bons fruits.

Comptant sur votre coopération patriotique, nous avons l'honneur d'être, Révérend Monsieur,

Votre tout dévoué,
L. P. D. TILLEY,
Directeur agissant
du Service National.

P. S.—Seriez-vous assez bon de faire publier cet appel dans vos journaux locaux après l'avoir rendu public.

MORT GLORIEUSE

Le 11 avril, sur le sol de la France, est décédé un brave soldat Acadien dans la personne d'Eugène Poirier, fils de M. et Mme Germain Poirier, de Bouctouche. Depuis deux ans, il remplissait ses devoirs militaires pour la défense de sa patrie et pour la cause de la civilisation. Dieu l'appela à lui pour lui donner la couronne promise à ceux qui sacrifient leur vie par la souffrance et pour la mère-patrie. Tout jeune encore, il avait laissé parents et amis pour aller combattre pour la noble cause pour laquelle tant des nôtres ont déjà versé leur sang. C'est le matin d'un beau jour où le soleil illuminait le sol de la France de ses rayons splendides, mais la guerre faisait rage, furieuse: que le brave soldat Poirier versait son sang sur le sol chéri qu'il avait tant de fois contemplé de son regard. Son espérance avait toujours été de revenir encore revoir ceux qui lui étaient si chers ici-bas, mais la volonté de Dieu en avait décidé autrement et la mort est venue le réclamer à la fleur de l'âge, mais il est mort en brave héros.

Parents, séchez vos pleurs, votre fils dort, sous la terre française, d'un glorieux sommeil.

Il laisse un père et une mère désolés, trois frères, Arthur, Edouard et Edmond; et quatre soeurs, Aztélie, Régina, Claire et Aurore, qui garderont de lui un éternel souvenir.

Honneur à la famille affligée.

Leger for Drugs
MONCTON—SHEDIAC

Le Moniteur Acadien.

Organe des populations françaises des provinces maritimes.
Paraît le jeudi de chaque semaine.

ABONNEMENT

Un an, $1.00; 6 mois, 50c. Payable d'avance. On exige $1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année.

Pour les Etats-Unis l'abonnement est de $1.25 par année et invariablement payable d'avance.

ANNONCES

Première insertion, 10c. par ligne. Pour chaque insertion subséquente, 2c. par ligne.

☞Impressions de toute sorte exécutées à bref délai et à prix raisonnables.

P. E. ROBIDOUX, G. E. ROBIDOUX,
Editeurs-propriétaires, — — Shédiac, N. B.

Chronique de Rogersville

Deux lettres du Révérend Père Hippolyte, Trappiste mobilisé

Ambulance 5/12. Sect. 98,
16 avril 1917.

Mon bien cher Révérend Père Prieur,

Nous voici au temps pascal depuis huit jours, et ce n'est pas encore le printemps. Nous avons toujours neige et giboulées. Nos pauvres blessés nous arrivent tout mouillés et transis de froid. Les pauvres enfants sauront ce que c'est que la souffrance, et toutes nos mortifications sont loin d'égaler ce qu'ont à endurer nos fantassins.

A Pâques, ils se sont approchés en foule de la sainte Table; il y a eu des communions toute la matinée, et encore de 6 à 10 heures du soir pour les troupes qui allaient se mettre en ligne pour la nuit, et tous les soirs il en a été de même pendant quatre ou cinq jours. Quelques heures après, on nous en rapportait plusieurs tout sanglants. Quelle horrible chose que la guerre !

Voilà les Etats-Unis pris dans l'engrenage, puisse à Dieu que ce soit bientôt la fin.

Après avoir vécu quelque temps sous terre comme les taupes en compagnie des rats, nous avons fini par nous installer confortablement dans une ancienne abbaye de Génovéfains, qui n'a pas été trop ruinée par l'ennemi. Tout y était dans une saleté repoussante, les tours démolies de fond en comble, les cloches et les orgues parties pour Outre-Rhin. Nous avons tout nettoyé, et nous avons pu y loger convenablement nos blessés. Non loin de là se trouve un magnifique manoir antique fort célèbre dans l'histoire de la féodalité; il a été complètement détruit; les Boches ont employé pour plus de cent mille francs d'explosifs pour renverser ces tours massives et ces voûtes superbes; des pans de murs de 6 mètres d'épaisseur sur 10 de haut et plus de 20 de longueur ont été transportés d'un bloc à plus de 30 mètres. C'est incroyable ! Toutes les maisons voisines ont été renversées par le choc. Tous les carrefours des routes, les ponts, les contours ont été minés et forment de profonds entonnoirs. Sur les voies ferrées tous les rails ont été brisés par des pétards. Mais ce qui sort des exigences de la guerre, c'est la destruction systématique de tous les villages, et des arbres fruitiers qui ont été coupés ou taillados à coups de haches. Tous les animaux ont été pris, et il ne reste pas un chat; seuls, les rats et les poux ont droit de cité.

Quelle joie tout de même quand il me sera donné de reprendre au milieu de vous ma vie paisible, et de n'avoir plus ces visions de sang et de carnage. Quand vous recevrez ma lettre, vous serez en pleines semailles. En Europe, les récoltes sont déjà bien compromises par le mauvais temps; les vivres seront à des prix très élevés.

Ma santé est toujours très bonne, et les veilles de nuit, qui sont assez fréquentes, ne me fatiguent pas beaucoup....

Adieu, bien cher Père Prieur et frères bien-aimés. Priez toujours bien pour moi.

Votre tout affectionné et dévoué,

F. M. Hippolyte.

DU MEME

Mon bien cher Père Gildas.

Merci de la bonne et intéressante lettre que vous m'avez envoyée et que je viens de recevoir. Elle a mis un mois pour faire le trajet.

Malgré **Sixte-Quenin l'embusqué**, je ne suis pas encore dans l'infanterie, et je crois pouvoir mettre mes états de service à côté des siens sans craindre la concurrence. Je doute fort que ce monsieur ait passé autant de nuits auprès des blessés et des mourants que j'en ai passées moi-même. Mais certains esprits arriérés et obtus ne se sont pas rendu compte de la mentalité de nos troupes. Si, quittant les douceurs du foyer et tout le confort qui les entoure, ces mangeurs de curés étaient venus passer le jour de Pâques chez nous ils auraient pu voir nos vaillants soldats trempés jusqu'aux os, couverts de boue et transis de froid, venir se réchauffer au banquet divin, après s'être agenouillés aux pieds d'un camarade prêtre. Nous confessions dans tous les coins de l'église et contre chaque pilier les confessionnaux étant insuffisants. Tous ces braves combattants, sans distinction de grade, venaient s'approvisionner de force morale auprès du prêtre soldat comme eux.

Je ne sais quand finira cette horrible guerre humaine, mais à l'heure où je vous écris les combats sont bien meurtriers.

Vous êtes heureux au Canada d'être éloignés de toutes ces calamités et de vous livrer à vos paisibles occupations.

.....

Les offices en grégorien doivent être bien beaux à Rogersville, et, du haut du ciel, Mgr Richard doit se réjouir de ce changement qu'il désirait.

Adieu, mon bien cher Père, et veuillez agréer mes sentiments les plus fraternels et affectueux.

F. M. Hippolyte.

Le Liniment de Minard guérit le rhume

Lettre du sergent François DeGrâce à ses parents

Le 25 mars 1917.

Chers parents,

Me voilà maintenant à bord du Métagama en route pour l'Angleterre. Comme vous serez sans doute contents d'avoir le récit de mon voyage, je vais me mettre à l'oeuvre dès ce soir et vous raconter mon voyage, depuis que je suis parti de St-Jean. Chaque soir pendant tout le voyage, je me ferai un plaisir de venir vous raconter tout ce qui se sera passé pendant la journée.

Nous sommes partis de St-Jean hier soir à 9 heures. Une grande foule de monde était au dépot, pour voir défiler une dernière fois le joyeux 165ième qui partait pour l'Angleterre. Vers 2 a. m. nous arrivions à Moncton, où une autre grande foule nous attendait. Presque toutes les femmes et les filles étaient chargées de jolies boîtes pour les soldats. Moi-même j'ai été chanceux assez d'avoir une couple de bonnes petites boîtes. Vers 8 a. m., nous arrivions à Halifax. Comme notre bateau n'était pas encore rendu au quai, il nous a fallu attendre dans la Station de l'Intercolonial No. 2 Peer jusqu'à 4 p. m. A 4.30 p. m. toutes les troupes étaient embarquées sur le bateau, environ 2000, comprenant le 198ième, le 165ième et plusieurs autres **"Drafts"**. La journée d'aujourd'hui nous a pas paru beaucoup comme un dimanche, puisque nous n'avons entendu ni messe, ni vêpres.

Le 26 mars 1917.

Aujourd'hui, nous avons passé la journée dans le Hâvre de Halifax. Ce soir, je vais vous raconter la vie du soldat à bord du bateau pendant la traversée. Le réveil est à 6 a. m., tel qu'en **"Barrack."** Au son du clairon tout le monde doit se lever, s'habiller et faire leur lit. De 6.30 a. m. à 8, le déjeuné est servi. De 9 a. m. à 10.15 a m. nous avons le **Physical Drill** qu'on appelle les "Tortures Physiques". De 11.30 à 1 p. m., le dîner est servi. Dans l'après-midi, nous avons encore du **Physical Drill** de 3 hrs à 4.15 p. m. Le souper est servi de 5 p. m. à 6.30 p. m. Le coucher pour les soldats privés à 9 heures. Nous autres presque tous les sergents nous voyageons en première classe. Nous sommes très bien nourris et nous sommes très confortables. Nous avons le déjeuner à 7 heures, le dîner à 1 p. m. et le souper à 7 heures. La garde est montée à bord du bateau, comme en camp. Un soldat qui ne fait pas bien est puni pareil et les punitions sont plus sévères que quand nous sommes en camp.

Le 27 mars 1917.

Aujourd'hui nous avons encore passé la journée dans le Hâvre. Nous étions pour partir cet après-midi, mais un épais brouillard nous en a empêchés. Ce matin à 10 heures, nous avions le bonheur d'entendre la sainte messe sur le pont du bateau. Ce soir, vers 7 heures, un malheureux accident a eu lieu. Un des soldats du 198ième a tombé dans la cale du bâtiment. Sa tête a porté contre une barre de fer — il s'est fracturé le crâne, il n'a vécu que quelques minutes. Son corps sera laissé à Halifax où il sera probablement enterré. Voici comment l'accident est arrivé: Il y avait une couple de cents soldats dans une grande salle; au milieu de cette salle se trouvait l'ouverture de la cale avec un rail en fer tout le tour. Il y avait deux soldats qui s'exerçaient sur la boxe. C'était à qui les verrait le mieux. Ce soldat là s'est grimpé sur le rail, pour voir mieux; il a perdu l'équilibre et il est tombé dans le trou. Je l'ai vu tout de suite après l'accident, il faisait pitié. Notre voyage commence mal; il faut espérer qu'il n'y aura pas d'autre malheur comme cela.

Le 28 mars 1917.

Nous voilà maintenant en pleine mer. A 5 heures ce soir, nous partions de Halifax. Nous sommes six bâteaux en tout, cinq transports et un cuirassé. A 7 heures, nous ne voyions déjà plus de terre, le temps était brumeux. Ce n'est pas sans un certain regret que je dois m'éloigner des côtes du Canada. Il est dur de laisser ses parents, ses amis; de tout laisser pour s'en aller dans un pays étranger, mais il le faut et puis quel beau voyage je vais faire. La vie des tranchées ne m'effraie pas du tout. Je sais, que ce n'est pas à un pique-nique que je vais, mais si les autres y sont allés, moi je puis y aller aussi. Donc, chers parents, ne me plaignez pas, ne pleurez pas mon sort. Il sera heureux car c'était mon seul désir. Priez beaucoup pour moi, afin, qu'après avoir fait mon devoir là-bas, je puisse m'en revenir de nouveau au foyer.

Le 29 mars 1917.

Nous avons eu du très beau temps aujourd'hui, la mer était calme comme une huile. Rien de nouveau est arrivé aujourd'hui. Ce soir je suis allé à confesse.

Le 30 mars 1917.

Le beau temps continue toujours si nous pouvions avoir du beau temps comme cela tout le temps du voyage, nous serions chanceux. Ce matin j'ai eu le bonheur d'entendre la sainte messe et de faire la sainte communion. Ce matin, nous avons rencontré un bateau qui s'en allait vers le Canada. Notre cuirassé est allé à sa rencontre. Heureusement que ce n'était pas un bateau ennemi, il aurait passé un mauvais quart d'heure.

Le 31 mars 1917.

Le beau temps continue, je n'ai rien de nouveau à signaler. Je ne suis pas encore malade, bien qu'il y en a beaucoup qui ont déjà le mal de mer.

Le 1er avril 1917, dimanche.

Aujourd'hui, c'était une vraie tempête. La mer était très mauvaise. J'ai bien joui de ma journée, je ne crois pas que je sois malade du tout. Nous avons eu les nouvelles de la guerre aujourd'hui. Les nouvelles sont prises à l'aide de la télégraphie sans fil et, publiées à bord du bateau dans de beaux petits livrets, que je vais garder comme souvenir. Les passagers de première classe en recevaient chacun une copie.

Ce matin à 9 heures, nous avons entendu la sainte messe dans la grande salle à dîner. Le Père Gaudet nous a fait un sermon en anglais et en français. A 10 heures les protestants ont aussi eu leur service.

Le 2 avril 1917.

La tempête continue encore aujourd'hui. Cet après-midi un marin s'est fait tuer à bord de notre cuirassé. C'est une vague qui est venue, et qui l'a frappé contre un poteau en fer.

Nous n'avons pas eu de parade aujourd'hui à cause du mauvais temps.

Le 3 avril 1917.

Le beau temps est revenu. La mer a été assez calme aujourd'hui. Nous approchons maintenant de la zône dangereuse. Il y a des gardes de placés sur les ponts en différents endroits pour découvrir les sous-marins s'il en venaient.

Le 4 avril 1917.

Nous avons eu du très beau temps aujourd'hui. Ce soir nous avons eu une très belle séance musicale, dans la salle à dîner de première classe. Nous nous sommes très bien amusés. C'est encore curieux comme il y a encore des bons acteurs parmi les employés du bateau. La séance a commencé à 7 heures et elle s'est terminée à 11 heures. Ca paraît manière de curieux d'avoir une séance le mercredi saint, mais il n'y a pas de Carême pour les soldats. Il faut croire que nous ferons notre Carême quand nous serons dans les tranchées. Il y a eu une collecte de faite, pour l'Institution des Orphelins de la mer à Liverpool.

Le 5 avril 1917.

Le beau temps continue toujours. Ce matin vers 7.30, nous apercevions notre flotte de torpilleurs, qui venait à notre rencontre. Vous pouvez vous imaginez l'excitation qu'il y avait parmi les soldats. Je ne crois pas qu'il y avait un seul soldat dans sa cabine. Maintenant nous allons à toute vitesse, protégés par chacun notre torpilleur. C'est à qui se sauvera le plus vite maintenant. Demain matin, nous commencerons à voir la terre d'Irlande.

Le 6 avril 1917.

Ce matin à 11.30, nous commencions à distinguer la terre d'Irlande. Le temps commence à nous durer d'arriver; il y a neuf jours, que nous sommes en mer. Nous arriverons demain matin de bonne heure. Comme c'était aujourd'hui le Vendredi Saint, nous avons eu les cérémonies en pleine air. Nous avons chanté des cantiques: "Au sang qu'un Dieu va répandre", etc. Comme nous ne pouvions pas faire le vrai chemin de la Croix, nous avons récité avec le prêtre, vingt fois Notre Père et Je vous salue Marie, en tenant un Crucifix dans la main. Il paraît qu'on gagne les mêmes indulgences, quand il y a impossibilité de faire le Chemin de la Croix. Ensuite le Père Gaudet, nous a fait un sermon en Français et en Anglais. Pour terminer, nous avons chanté **l'Ave Maris Stella,** pour remercier la Sainte Vierge de la protection qu'Elle nous avait donnée pendant tout le voyage. Ce qui est le pire, nous ne sommes pas encore rendus, et nous sommes dans le plus dangereux. Je me couche maintenant; demain matin à mon réveil, nous serons dans le Hâvre de Liverpool.

Le 7 avril 1917, 9.30 p. m.

Nous voilà maintenant rendus au camp. Nous sommes arrivés à Liverpool ce matin à 3 heures. Nous avons débarqué à 9 heures et nous avons pris les chars pour nous rendre ici à midi. Un de nos transports a eu une petite malchance en entrant le Canal Anglais: il a frappé une mine, il y a eu un soldat de tué et une couple de blessés. Ils ont été chanceux de s'échapper avec si peu de dommage. Ordinairement ces mines-là font plus de dégats que cela.

Ceci termine le récit de notre voyage: en somme je me suis très bien amusé et j'ai joui de tous les instants pendant le voyage.

Votre fils soldat,

François.

Chronique du Collège Ste-Anne

Encore un mois de passé ! Il me semble pourtant que c'était hier que j'achevais la chronique de mars. Mais non: il faut bien se résigner à voir, comme dit le poète, les aimés et les aimées passer vite ! Un mot donc, comme de coutume, de ces petits rien, qui, au cours d'un mois, viennent en rompre la monotonie.

Pour respecter l'ordre d'importance aussi bien que l'ordre chronologique, faisons d'abord mémoire de la fête de Pâques et des solennités religieuses qui l'ont accompagnée. Tout le collège avait, pour la circonstance, émigré dans la vaste et somptueuse église de Ste-Marie, laquelle avait pris plus que jamais, ce jour là, son faux air de cathédrale. Les offices qui s'y déroulèrent, le chant que la chorale du Collège y exécuta avec bonheur s'harmonisaient parfaitement avec le caractère triomphal de la fête de Pâques, et aussi avec le grandiose édifice qui en était le cadre.

Une "grande promenade" avait été projetée pour le lendemain. Tout y invitait: un ciel digne de rivaliser avec celui d'Italie, par sa pureté; le réveil de toute la nature sur laquelle passait déjà comme un sourire du soleil printanier, et bien d'autres choses encore. Hélas ! pourquoi faut-il qu'un retour offensif de l'hiver soit venu brusquement mettre fin à toute cette poésie, et terminer dans une tempête de neige une journée qui à son début promettait d'avoir tous les charmes ?

Quelques jours plus tard, nous saluions avec joie et respect, le vénéré monseigneur de St-Jean, qui nous honorait d'une visite, courte sans doute mais comme toujours très vivement appréciée.

Au cours du mois d'avril encore, notre juvénat qui depuis quelques mois semblait pleurer, dans sa solitude silencieuse, le départ de ses hôtes, a retrouvé un regain de vie et de jeunesse: la plupart de nos juvénistes exilés de Bathurst, par le malheur que l'on sait y sont, en effet, revenus s'y préparer sous la sage et paternelle direction du Père C. Le Doré, à l'honneur et aux obligations de la vie religieuse et sacerdotale. Leur exemple a été suivi par un petit groupe d'élèves du Collège du Sacré-Coeur, qui ont, comme eux, repris le chemin de la baie Ste-Marie. Cordiale bienvenue aux uns et aux autres !

Et j'aurai fini mon bavardage en signalant avec plaisir, une heureuse imitative de notre cercle acadien de l'A. C. J. C.: par ses soins une contribution de 86.50 a été recueillie et transmise à qui de droit, pour le monument de la Grand Pré. C'est là une affirmation pratique du caractère vraiment acadien de ce groupe qui n'a pas d'autre but que de donner à l'Acadie des patriotes aux idées larges et au coeur généreux.

BANK·OF·MONTREAL

100 ANS D'EXISTENCE (1817-1917)

Capital versé - $16,000,000
Reste - - - - 16,000,000
Actif Total (Oct. 1916) 365,215,541

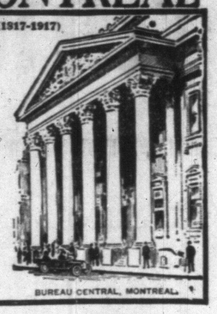
BUREAU CENTRAL, MONTREAL.

En déposant vos économies à la Banque de Montréal pour les convertir en Certificats d'Epargnes émis durant la guerre par le Gouvernement Canadien, vous accomplirez un acte de patriotisme utile à votre pays.

G. A. White, Gérant, Succursale de Shediac.

Sir George Foster est de retour

Ottawa, 7.—Sir George Foster, le ministre du Commerce, est revenu hier de Washington. Le ministre du Commerce a déclaré que le Canada et les Etats-Unis établiront une coopération d'efforts dont l'objet est d'aider les alliés le plus efficacement possible dans la poursuite des opérations de guerre. Cette coopération d'efforts se traduira probablement de différentes manières, par la réglementation des prix de différents produits alimentaires, la distribution de la main-d'oeuvre agricole et la défense côtière et les fournitures de matériaux pour les industries qui s'occupent de la fabrication d'obus au Canada.

Quant à la question de la production agricole, les Etats-Unis lui consacrent beaucoup d'attention. Les Etats-Unis et le Canada s'entendront autant que possible sur les meilleurs moyens de résoudre le problème de la main-d'oeuvre.

La France et le Vatican

RAPPROCHEMENT POSSIBLE. — LES RELATIONS DIPLOMATIQUES SERAIENT BIENTOT RETABLIES.

New-York, 9.—Le Sun de New-York publie un cablogramme de Rome annonçant que les relations diplomatiques entre la France et le Vatican seront peut-être rétablies bientôt. On s'attend à ce que le pape publie une lettre encyclique pour protester contre les crimes commis par les Allemands sur le territoire français. Les cardinaux Amette et Luçon ont envoyé au souverain pontife un long rapport accompagné de photographies. Ce rapport contient les noms des personnes qui ont été déportées et donne les preuves, établissant que les Allemands ont violé les lois d'humanité et les conventions internationales. Les renseignements contenus dans le rapport des cardinaux Amette et Luçon ont été fournis par le gouvernement français.

Une Madone de Raphael retrouvée

Londres, 8.—L'original de la "Madone au puits" de Raphael vient d'être découvert d'une façon fortuite. Depuis longtemps un tableau de ce nom était dans la galerie Uffizi, à Florence, mais on ne croyait qu'à une copie du fameux original. Récemment un anglais de Londres acheta ce que l'on considérait comme une copie du tableau de Florence et le vendit pour une modeste somme. L'acquéreur l'envoya chez un vernisseur pour le nettoyer. Après le lavage, la couche supérieure disparut et un véritable Raphael apparut. Le prix, dit-on, après les connaisseurs, aujourd'hui, est de $200,000 pour cette toile.

Constantin est déposé

SA DEPOSITION EST PROCHAINE AINSI QUE CELLE DE SA DYNASTIE DANS UNE ASSEMBLEE MEMORABLE A SALONIQUE.

Londres, 9.—Une dépêche d'Athènes au "Times" en date du 2 mai dit: "Le Roi Constantin perd constamment de ses partisans. En un seul jour, cinquante-sept officiers sont partis pour Salonique et le courant est continue. L'annonce du gouvernement provisoire que la population de tout territoire qui adhérera au nouveau régime ne sera pas mobilisée a tiré la dernière planche sous les pieds du Roi."

Dans une assemblée mémorable à Salonique, la déposition du roi Constantin et de sa dynastie a été proclamée. 40,000 personnes étaient assemblées dans les parcs publics et acclamèrent M. Venizelos. L'assemblée était présidée par le maire de Salonique qui a proposé la résolution décrétant la déposition du Roi. La foule réclama le même traitement pour toute sa dynastie. Tous les magasins étaient fermés. Des processions s'organisèrent et des démonstrations eurent lieu en face de la résidence de M. Venizelos et à d'autres endroits.

Le chancelier parlera dans quinze jours

Copenhague, 9 mai.—Une déclaration plus complète des conditions de paix de l'Allemagne sera faite dans la quinzaine par le chancelier von Bethmann-Hollweg.

Le Dr Helfferich, vice-chancelier, annonce que le chancelier répondra dans les quinze jours aux interpellations présentées par les conservateurs et les socialistes. La décision du chancelier de définir les buts de guerre de l'Allemagne a été le résultat de la pression exercée de tous côtés.

Le génie américain en France.

NEUF REGIMENTS DU GENIE, COMPOSES EN GRANDE PARTIE D'INGENIEURS ET D'OUVRIERS DES CHEMINS DE FER VONT PARTIR DE SUITE.

INVENTIONS

Washington, 8.—Les premières troupes américaines qui seront envoyées en France, seront neuf nouveaux régiments du génie; ces régiments seront composés exclusivement d'hommes de chemins de fer des mieux entraînés. Le Département de la guerre a annoncé aujourd'hui qu'ils partiront le plus tôt possible, et ils seront engagés dans le travail de lignes de communications. On défend de mentionner le nom du navire et la date du départ à cause de la guerre sous-marine.

Les nouvelles forces seront composées de volontaires, enrôlés dans les neuf grands centres de chemins de fer du pays. Chaque régiment sera commandé d'un colonel-ingénieur de l'armée régulière, aidé d'un adjudant. Tous les autres officiers seront des ingénieurs de chemins de fer ou des fonctionnaires.

Le contingent équivaudra à un total de 11,000 à 12,000 hommes, chaque régiment étant composé de deux bataillons de trois compagnies chacun. Chaque branche d'ouvriers de chemins de fer nécessaires à la construction ou à l'opération des lignes sera représentée dans ce contingent et le Département de la guerre espère que la réponse à l'appel permettra une sélection minutieuse assurant ainsi un détachement bien entraîné, une armée d'experts en construction de chemins de fer.

NOUVELLE TACTIQUE

New-York, 8.—La commission de la marine américaine, d'accord avec celle de la Grande-Bretagne, commencera prochainement une forte campagne pour mettre en vigueur une nouvelle tactique de guerre pour enrayer le ravage que font dans la mer du Nord les sous-marins allemands, et pour rendre inefficace et intenable la vie des marins boches dans les sous-marins en les empêchant de débarquer et de se ravitailler sur les rives.

M. W. L. Saunders, le président de la commission, a concentré tout son génie et son expérience à résoudre ce problème de l'enrayement des sous-marins, problème qui passionne les esprits les plus scientifiques des Etats-Unis, entre autres M. Thomas A. Edison. Le but est d'empêcher les Allemands de trouver une issue dans la mer du Nord pour entrer dans l'océan Atlantique, et pour empêcher les submersibles de s'approvisionner.

M. Saunder n'a pas voulu dévoiler les nouveaux plans et la nouvelle invention américaine qui influenceront si fortement l'issue de cette grande guerre. Il a avoué cependant que les nouveaux procédés seront basés sur machines de guerre.

Les inventeurs américains se sont mis à l'ouvrage, et, chaque jour, on reçoit 30 à 40 suggestions pratiques des divers savants qui s'occupent de résoudre ce problème. La marine américaine expérimente sur les côtes de l'Atlantique les diverses inventions et trois ou quatre ont été approuvées par la Commission comme très pratiques.

Le Kaiser a échappé à un assassin

New-York, 8.—Une dépêche de Rome à une agence de nouvelles dit:

"L'empereur Guillaume a échappé de peu à la balle d'un assassin, tandis qu'il passait aujourd'hui en automobile dans une rue de Berlin, d'après une dépêche de Zurich publiée dans le "Corriere d'Italia."

Un inconnu a tiré trois fois sur le Kaiser, deux coups portant sur le tonneau de la voiture, l'autre ne touchant pas. L'individu a été arrêté.

La police allemande refuse de parler de l'incident.

La Banque Provinciale
DU CANADA
vient d'ouvrir
UNE SUCCURSALE A BATHURST, N. B.
EDIFICE McKENNA, RUE FRONT.
Nap. Alarie, Gérant.

SUCCURSALES DANS LA PROVINCE :

Caraquet,	M.	P. E. Moreault, Gérant.
Edmundston,	"	L. A. Gagnon, "
Moncton,	"	J. E. St-André, "
St-Jean,	"	D. W. Harper, "
Norton,	"	A. C. Thompson, "

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

NOUS AVONS RECU NOTRE LIGNE COMPLETE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE ET IL NOUS FAIT PLAISIR D'INVITER LE PUBLIC A VENIR LES VOIR AVANT D'ACHETER AILLEURS. NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES, HABILLEMENTS, CHAPEAUX, CASQUES, CHAUSSURES ET SOULIERS, QUINCAILLERIE, FOURNITURE, FARINE, NOURRITURE D'ANIMAUX, ETC., EST COMPLET COMME PAR LE PASSE.

NOUS VOULONS ACHETER 5000 PAIRES DE BAS QUE NOUS PAYERONS LE PLUS HAUT PRIX DU MARCHE.

JAMES E. WHITE, - - Shediac.

Saint-Antoine
Comté Kent
Nous pouvons vous vendre à Saint-Antoine toutes les marchandises que nous vendons à SHEDIAC.

Marchandises sèches, assortiment complet, Habillements pour hommes, les modes de 1915. Chapeaux et Casquettes, Chaussures, ligne complète, Ferronneries Epiceries, Harnais, Voitures, Instruments agricoles, Graines de semence, Meubles, Vaisselle. Farine, Bardeaux "Shives", qualité supérieure.

Nous acceptons tous les produits de la ferme en échange pour nos marchandises.

CIE O. M. MELANSON, Limitee
D. H. LEGER, - - - Gerant.

Abonnez-vous au Moniteur Acadien

Ayez Foi en Cette Enseigne

Il y a des enseignes bonnes, indifférentes ou mauvaises, suivant ce qu'elles disent. Cette enseigne est un signe indicateur pour tous les peintres. Elle a une double signification: elle proclame la pureté des ingrédients qui entrent dans la fabrication de la peinture "Anglaise" B-H, et elle garantit que son emploi vous donnera parfaite satisfaction.

L'usage constant de cette peinture par les meilleurs juges en la matière, est une preuve non équivoque de son mérite.

Ayez foi en cette enseigne et achetez la peinture "Anglaise" B-H pour embellir votre demeure.

CIE O. M. MELANSON, LIMITEE.
SHEDIAC, N. B.

ADRESSES D'AFFAIR

Dr J. A. LEGE
SHEDIAC, N. B.
Bureau bâtisse Martin McDonal
sidence, coin de la rue Ste-Anne
la grand'rue.

Dr L. Eric Robido
MEDECIN ET CHIRURGIEN
Bureau et résidence: Coin de
Queen et grand'rue.
SHEDIAC, N. B.

Dr J. A. Gaud
MEDECIN-CHIRURGIEN,
ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK
Les maladies des yeux et des o
seront traitées comme auparavan

Dr T. J. Bourq
MEDECIN ET CHIRURGIEN
RICHIBOUCTOU, N. B.
Consultation à toute heure d
et de la nuit.
Pharmacie de première classe
gues, parfums, articles de toilette
fantaisie, cigares et tabacs de ch

Dr A. Sorman
SHEDIAC, N. B.
Bureau et résidence: Rue Sackv
Tel. 52.
26 Sept. 1911.—

Dr M. A. Oulto
SHEDIAC, N. B.
Bureau: Ancien bureau du Dr L. J
liveau,
Oct. 1911.

E. R. McDonal
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, A
D'ASSURANCE, etc.,
SHEDIAC, N. B.
Bureau à côté de la Pharmacie
1er sept. 1910.

Fred. J. Robido
AVOCAT, SOLLICITEUR, NOTA
PUBLIC, etc.,
RICHIBOUCTOU, N. B.
Argent à prêter sur hypothèqu

McQuarrie & Arsena
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS
SUMMERSIDE, I. P. E.
Argent à prêter.
Neil McQuarrie, Aubin E. Arse

ANTOINE J. LEGER,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC,
MONCTON, N. B.
Bureau: Grand'rue.
Déc. 1907.

P. T. Lége
Encanteur pour le comté de We
land.
MEMRAMCOOK-OUEST, N.
29 sept. 1915—ao.

La Clôture Page est
de broche galvanisée p
nous garantissons la tie
La Clôture Page
montrer qui dure depui
Même si vous devi
serait encore une bonn
"De la manufacture à l
vous donner de la clôtur
Ecrivez pour liste d
ME, SCIES A BOIS, etc
THE PAGE W
57 Rue

L'Hérita
Ant

—Au contraire, je préfère sa
pondit-elle, en réprimant ses
Frère, dis-moi pourquoi l'on n
ainsi tout ce qui a rapport à
ami ?

—Sans doute pour l'aider à
Quoique nos parents estiment
Philippe, ils n'ont s'arrêter à
sée d'un mariage rendu problé
sible par les inégalités de la
voilà tout.

—Mon Dieu ! comme il a do
pour écrire de telles choses, d
trine, dont l'attention se rapp
la lettre.

—Il y a longtemps déjà qu
respondance porte l'empreinte
tristesse. Ah ! je sais bien la
son chagrin, va; mais pourqu
ne se déclare-t-il pas ? Cela
rait les choses. Peut-être l'é
actuel contribuera-t-il à le déc
je serais enchanté, je l'assure
voir cet excellent garçon, qu
rais bien appeler mon frère.

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER
SHEDIAC, N. B.
Bureau bâtisse Martin McDonald. Résidence, coin de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

Dr L. Eric Robidoux
MEDECIN ET CHIRURGIEN.
Bureau et résidence: Coin de la rue Queen et grand'rue.
SHEDIAC, N. B.

Dr J. A. Gaudet,
MEDECIN-CHIRURGIEN,
ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.
Les maladies des yeux et des oreilles seront traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque
MEDECIN ET CHIRURGIEN,
RICHIBOUCTOU, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.
Pharmacie de première classe—Drogues, parfums, articles de toilette et de fantaisie, cigares et tabacs de choix.

Dr A. Sormany
SHEDIAC, N. B.
Bureau et résidence: Rue Sackville. Tel. 52.
26 Sept. 1911.—

Dr M. A. Oulton
SHEDIAC, N. B.
Bureau: Ancien bureau du Dr L. J. Belliveau,
Oct. 1911.

E. R. McDonald
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, AGENT D'ASSURANCE, etc.,
SHEDIAC, N. B.
Bureau à côté de la Pharmacie Léger.
1er sept. 1910.

Fred. J. Robidoux
AVOCAT, SOLLICITEUR, NOTAIRE PUBLIC, etc.,
RICHIBOUCTOU, N. B.
Argent à prêter sur hypothèque.

McQuarrie & Arsenault
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, etc.,
SUMMERSIDE, I. P. E.
Argent à prêter.
Neil McQuarrie, Aubin E. Arsenault.

ANTOINE J. LEGER, B. A
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, etc.,
MONCTON, N. B.
Bureau: Grand'rue.
déc. 1907.

P. T. Léger
Encanteur pour le comté de Westmorland.
MEMRAMCOOK-OUEST, N. B.
29 sept. 1915—ac.

HOTEL LeBLANC
RICHIBOUCTOU, N. B.
Situé dans la partie commerciale de la ville.
Excellentes accommodations
Termes modérés.
A. T. LEBLANC.
Propriétaire.
Salles et spacieuse écurie.

A. A. LeBlanc
Encanteur pour le Comté de Kent,
SAINT-ANTOINE, N. B.
9 octobre 1913—ac.

D. H. LEGER
Encanteur pour le comté de Kent et Westmorland,
GRAND'DIGUE, N. B.

Abbe Hebert
Encanteur pour les Comtés de Westmorland et de Kent.
Encanteur pour la ville de Shédiac et agent pour l'Empire Cream Seperator Co. of Canada.
SHEDIAC, N. B.
Toute lettre ou demande par malle sera l'objet d'une prompte attention.
A présentement une couple de chevaux à vendre.

SYNOPSIS OF CANADIAN NORTH-WEST LAND REGULATIONS

The sole head of a family, or any male over 18 years old, may homestead a quarter-section of available Dominion land in Manitoba, Saskatchewan or Alberta. Applicant must appear in person at the Dominion Lands Agency or Sub-Agency for the District. Entry by proxy may be made at any Dominion Lands Agency (but not Sub-Agency), on certain conditions.

Duties—Six months residence upon and cultivation of land in each of three years. A homesteader on a farm of at least 80 acres, on certain conditions. A habitable house is required except where residence is performed in the vicinity.

Live stock may be substituted for cultivation under certain conditions.

In certain districts a homesteader in good standing may pre-empt a quarter-section alongside his homestead. Price $3.00 per acre.

Duties—Six months residence in each of three years after earning homestead patent; also 50 acres extra cultivation. Pre-emption patent may be obtained as soon as homestead patent, on certain conditions.

A settler who has exhausted his homestead right may take a purchased homestead in certain districts. Price $3.00 per acre.

Duties—Must reside six months in each of three years, cultivate 50 acres and erect a house worth $300.

W. W. CORY,
Deputy of the Minister of the Interior.

N. B.—Unauthorized publication of this advertisement will not be paid for. —1141.
av. 1917.—6m.

Le Liniment Minard guérit le rhume.

La clôture Page n'a pas de concurrente

La Clôture Page est forte et entièrement satisfaisante. Faite de broche galvanisée pleine largeur, de la meilleure qualité,—nous garantissons le tissu et l'espacement.

La Clôture Page dure la vie, car nous pouvons vous en montrer qui dure depuis 24 ans et donne bon service.

Même si vous deviez la payer plus cher,—la Clôture Page serait encore une bonne acquisition—mais tel n'est pas le cas. "De la manufacture à la ferme, frais payé" est notre manière de vous donner de la clôture supérieure à bas prix.

Ecrivez pour liste de prix de CLOTURES, ENGINS DE FERME, SCIES A BOIS, etc.

THE PAGE WIRE FENCE COMPANY LIMITED.
57 Rue Dock, St-Jean, N. B.

Compagnie des Provinces Maritimes
Confection des Provinces Maritimes
Industrie des Provinces Maritimes

Achetez chez vous. Aidez vos propres ouvriers. Patronnez votre voisin.

Nous sommes capables de fabriquer un aussi bon article chez nous qu'il se peut faire à Ontario. Si vous êtes en doute, procurez-vous notre Catalogue. Voyez nos recommandations.

Procurez-vous notre garantie de 20 ans. Nous vendons à vos propres conditions. Ecrivez nous aujourd'hui.

AMHERST PIANOS, LIMITED, Amherst, N.E.

Prunes rustiques

NOTES DES FERMES EXPERIMENTALES

Les prunes européennes, comme la prune de Lombardie et beaucoup d'autres, ne réussissent pas sur une grande étendue de notre territoire, parce que les boutons à fruits ou les arbres sont endommagés ou tués par l'hiver. Mais il existe dans notre pays deux espèces de prunes sauvages, ayant des variétés cultivées, et grâce auxquelles on peut obtenir ce fruit savoureux, même dans les régions très froides. L'espèce sauvage commune dans l'Est du Canada est la Prune du Canada, **Prunus nigra.** Au Manitoba l'espèce indigène commune est la Prune américaine, **Prunus americana.** Tous ceux qui ont des jardins assez grands pour contenir quelques arbres devraient planter des pruniers de ces espèces, car ils rapportent tôt et abondamment, et le fruit des bonnes variétés cultivées de ces prunes sauvages, sans être tout à fait égal aux meilleures espèces européennes, est excellent lorsqu'il est cru et fait d'excellentes confitures lorsqu'il est bien cuit.

Plus de cent variétés de ces prunes ont été essayées à la ferme expérimentale d'Ottawa en des vingt-huit dernières années. Celle qui s'est montrée la plus utile de toutes façons, et qui paraît être la plus méritante, est la Cheney une variété rouge, d'assez bonne qualité qui se cuit bien. L'Assiniboine, une variété nouvelle, promet beaucoup également. A cause de sa précocité, la Cheney est spécialement utile dans les provinces des Prairies où la saison est trop courte pour beaucoup d'espèces. Bien peu des espèces américaines généralement offertes en vente sont suffisamment précoces pour les Prairies. La plupart d'entre elles ont été créées dans les états du Minnesota et de l'Iowa, où la précocité a moins d'importance. On cultive maintenant sur les fermes expérimentales des Prairies, des pruniers de semis des espèces du Manitoba, afin d'obtenir d'autres espèces, encore meilleures. La prune Major, que la ferme de Brandon a fait connaître, est une espèce très hâtive.

A Ottawa, où la saison est assez longue pour la plupart des espèces américaines, les variétés Brunckett, Terry et Admiral Schley comptent parmi les meilleures. D'autres espèces plus généralement connues sont les De Soto, Wolf et Hawkeye. Le bois du prunier américain est cassant, il ne résiste pas très bien aux lourdes neiges dans l'Est; aussi il arrive souvent que les arbres se cassent, à moins qu'on n'ait le soin de les étêter tous les ans pour les rendre plus trapus. Mais le prunier canadien fait un arbre très vigoureux, et c'est là une nouvelle qualité à enregistrer au compte de Cheney. Les variétés les plus hâtives de prunes canadiennes et américaines sont prêtes pour la vente avant les variétés européennes. C'est pourquoi on a constaté à Ottawa que les prix obtenus pour ces prunes sont toujours très rémunérateurs, et elles rapportent probablement plus que la récolte des meilleurs districts.

Une autre prune rustique est la Omaha, l'une des meilleures pour la région d'Ottawa, d'après les expériences qui ont été faites à la ferme centrale, et pour les districts ayant un climat à peu près semblable. C'est une hybride entre la prune japonaise et la prune américaine; les bonnes qualités des deux s'y trouvent heureusement combinées; elle est, comme l'américaine, plus rustique que la japonaise mais elle a la peau mince et la chair ferme de cette dernière. La Omaha mûrit vers le milieu d'août, à l'époque où les prunes se vendent généralement bien.

Pour bien réussir, il est bon d'avoir plus d'une variété de ces prunes rustiques, car elles sont plus ou moins auto-stériles et chaque variété demande à ce qu'une autre variété fleurisse à côté en même temps, pour que les deux puissent donner une bonne récolte.

Dans certaines parties du Canada, les prunes sauvages ne se développent généralement pas bien à cause de la maladie, mais on a constaté, à la ferme expérimentale d'Ottawa, que la pulvérisation bien faite, tous les ans, permet généralement d'obtenir de bons résultats.

La conscription est adoptée au Congrès

LA LOI APPELANT SOUS LES ARMES TOUS LES JEUNES AMERICAINS A ETE VOTEE AVEC UNE TRES FORTE MAJORITE AUX DEUX CHAMBRES.—L'ARRIVEE DES PREMIERS INSTRUCTEURS MILITAIRES FRANCAIS A BOSTON.—LE DRAPEAU TRICOLORE A FLOTTE VENDREDI SUR LE CAPITOLE ET L'HOTEL DE VILLE DE BOSTON.—GRANDIOSE RECEPTION.

Washington, 30 avril.—Le projet de loi ordonnant l'établissement de la Conscription ayant été adopté samedi par les deux chambres ou se prépare activement au ministère de la guerre afin de prendre des mesures pour former d'ici deux ans, une armée de deux millions d'hommes.

Moins de 10 jours après que la loi aura été promulguée, on commencera dans toute localité du pays à procéder à l'enregistrement des jeunes gens mobilisables qui seront envoyés dans seize grands camps militaires au mois d'août ou au mois de septembre.

On a déjà décidé où ces camps seront installés et tous les préparatifs pour la concentration des unités en formation ont été dressés. Toutefois le ministère de la guerre est obligé de garder secrètement la plupart des plans qui ont été préparés.

A une date fixée tout citoyen se trouvant dans les âges fixés par les appels devra, sous peine de se voir infliger une punition très grave, se faire enregistrer à l'endroit qui lui sera assigné. Le premier contingent comprendra 500,000 hommes.

Le départ des conscrits sera décidé par voie de tirage au sort pour les quatre premiers contingents.

Les nouveaux corps seront encadrés par des troupes régulières et par celles des troupes de milice les mieux notées.

Les délégués militaires des commissions française et anglaise sont d'avis que le système du volontariat est un système impraticable même en temps de paix si l'on veut former une armée solide et composée d'un bon élément. Le maréchal Joffre a démontré hier et avant hier aux membres du Conseil Supérieur de la guerre, la supériorité du système de conscription.

On croit que les autorités américaines sont peu désireuses d'envoyer en France une petite armée. Elles voudraient y envoyer une armée capable, au point de vue numérique de représenter dignement notre pays.

Boston, 28 avril.—Les six officiers envoyés par le gouvernement français pour prendre la direction de l'école militaire d'application des élèves officiers de réserve de l'Université Harvard sont arrivés ici samedi, et ont été triomphalement reçus à Boston.

Ces officiers sont: le commandant Azan, le commandant de Reviers de Mauny, le capitaine Dupont, le lieutenant de Varmy, le lieutenant Morize et le lieutenant Giraudoux.

Les officiers français ont été conduits en grande pompe de la gare du Sud à l'Université. Ils sont arrivés à la gare à 3 heures de l'après-midi, accompagnés d'un groupe de membres de l'Université qui étaient allés leur souhaiter la bienvenue à New-York.

Tout le régiment des élèves officiers était sous les armes à la gare. On fit monter les distingués arrivants dans des automobiles puis un défilé eut lieu dans toutes les principales rues. Devant le Capitole, le lieutenant Gouverneur Coolidge les salua au nom de l'Etat; devant l'hôtel de ville, le maire Curley les salua au nom de la cité.

En face du Harvard Club les officiers français passèrent en revue les élèves officiers. Il y avait, en tête de la colonne trois porte-drapeaux. L'un portait le drapeau américain, l'autre le drapeau français et le 3e le drapeau de l'Université. Le drapeau français était au centre. Sur tout le parcours du défilé on avait pavoisé aux couleurs françaises et la musique jouait le Marseillaise et le Star Spangled Banner.

A l'Université, des discours furent faits par M. Elliot, président émeritus, le président Lowell et autres, ainsi que par plusieurs membres de la mission militaire française.

La ville de Boston a fait un accueil enthousiaste aux arrivants. Un grand banquet leur a été donné.

Pour la première fois le drapeau français a flotté vendredi au-dessus du Capitole et de l'hôtel de ville de Boston, à côté du drapeau étoilé.

Boston, 30 avril.—On annonce officiellement que les membres de la mission française actuellement à Washington ont accepté l'invitation de venir visiter Boston. Néanmoins la date et la durée de cette visite sont subordonnées à la célérité avec laquelle vont être menées les conférences de Washington.

A Worcester on ne désespère pas de pouvoir saluer le glorieux vainqueur de la bataille de la Marne, le maréchal Joffre.

La Chambre de Commerce appuyée par le Congressman Winslow va faire l'impossible pour induire les membres des missions française et anglaise à honorer Worcester de leur visite.

Habillements pour Garçons

COMPLETS POUR GARCONS, DE 8 A 16 ANS, EN ETOFFE DE LAINE GRIS ET BRUN, PRIX $3.00 à $8.00.

EN SERGE BLEU-MARIN, PRIX $6.00.

NOUS AVONS AUSSI UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS POUR HOMMES.

NE MANQUEZ PAS DE VENIR LES VOIR.

VOUS OBTIENDREZ LA PLUS GRANDE SATISFACTION ET LA MEILLEURE VALEUR POUR VOTRE ARGENT EN FAISANT VOS ACHATS

Chez la

CIE O. M. MELANSON, LIMITEE.

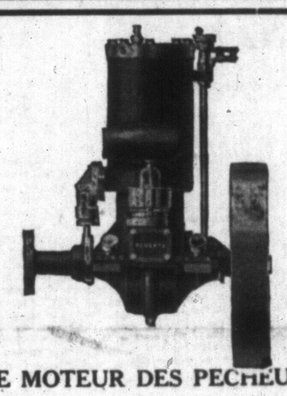

LE MOTEUR DES PECHEURS

Un moteur de grande capacité, fort, hardi, sur lequel l'on peut dépendre, simple cylindre, développant 2 forces de chevaux à 300 R. P. M. et 10 f. de c. à 400 R. P. M. Diamètre du Cylindre 6," mouvement du piston 6½", Pesanteur 300 lbs. Tête de Cylindre muable. "Crank shaft". 1¾". Désigné pour emploi dans l'eau salée.

ROBERT MOTOR MFG. CO.,
SANDUSKY, Ohio, U. S. A.
J. D. Frier, Sussex, N. B., Distributeur.

"LE CROISE"

Bulletin du Comité permanent de la Langue française; Echo du Ralliement catholique et français en Amérique.

SOMMAIRE DE MAI 1917

Conseil du Pape.—Le Pape arbitre.—La piété utile à tout: Mgr L.-A. Paquet.—Une précision.—**Officiel du Comité P. L. F.:** Prix de Patrie français.—**Au service des intérêts français:** Epurons notre langue; L'œuvre patriotique par excellence; Un Anglais d'Ontario et le français; L'aide aux conquérants du sol; Le concours que nous devons à la cause de la civilisation chrétienne; La province de Québec; Fortifier et sauvegarder; A la conquête du sol.—**La Presse catholique:** Officiel de la L. P. C.—"Unité nationale".—**Rappels aux principes:** La religion et la foi; Henri Bourassa; Notre devoir, quand même! Joseph Benoît; Confiance et fidélité; Thomas Chapais.—**Page à garder:** Pour la terre canadienne: S. E. le Cardinal Bégin.—La terre maternelle: Sir Lomer Gouin.—**Retour à la terre: Les appels du sol ancestral:** L'un des remparts de notre foi; S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Sélecuie; Les conquérants les plus admirables (Lettre à l'Action Catholique); "Pater meus agricola": S. G. Mgr A.-X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe.—**L'action française en Amérique: En province de Québec.** La vie française; la Société Royale du Canada.—**En Ontario:** La lutte constitutionnelle; La revanche pacifique.—**Au Manitoba:** Bon travail de l'Association E. C.-F. M.; La Colonisation.—**En Acadie:** Le "Souvenir acadien" à Grand-Pré.—**Pour l'Unité nationale: Arguments et témoignages d'origine anglaise:** Civilisation française; Une spoliation injustifiée; Régime prussien; Provocations inopportunes; Régime d'absolutisme.—"La Grande Revue".—Adhésions.—**L'avis de nos correspondants** sur la croisade du "Comité P. L. F." et du "Ralliement C. F. A."—**Bibliographie:** Le Pape et la guerre; Club "Le Canada", de Winnipeg, Man.

Prix de l'abonnement au **Croisé,** 50 sous par an; adresse postale: No. 126, Casier, Québec.

Le Liniment de Minard guérit le rhume.

L'Héritage de Philippe

Par

Anthony Dreyer

(Suite)

—Au contraire, je préfère savoir, répondit-elle, en réprimant ses sanglots. Frère, dis-moi pourquoi l'on me cache ainsi tout ce qui a rapport à lui... à mon ami?...

—Sans doute pour t'aider à l'oublier. Quoique nos parents estiment beaucoup Philippe, ils n'osent s'arrêter à la pensée d'un mariage rendu presque impossible par les inégalités de la fortune, voilà tout.

—Mon Dieu! comme il a dû souffrir, pour écrire de telles choses, dit Madeleine, dont l'attention se rapportait sur la lettre.

—Il y a longtemps déjà que sa correspondance porte l'empreinte de cette tristesse. Ah! je sais bien la cause de son chagrin, va; mais pourquoi, diable, ne se déclare-t-il pas? Cela simplifierait les choses. Peut-être l'événement actuel contribuera-t-il à le décider? Et, je serais enchanté, je l'assure, de revoir cet excellent garçon, que j'aimerais bien appeler mon frère.

Un nouveau baiser déposé sur le front de sa sœur mit fin au discours de Jacques. Il s'éloigna, et la jeune fille demeura plongée dans ses réflexions.

—La vie m'est trop cruelle, je n'attends plus rien. Priez Dieu qu'il daigne abréger mon tourment!

Ces paroles pénétrant l'âme de Madeleine et la torturaient, comme un dard enflammé.

Pour qu'un jeune homme de vingt-deux ans, riche et favorisé comme lui, désespère ainsi de la vie, pensait-elle; pour qu'il manifeste le désir de mourir, il faut qu'il ait une raison extrêmement grave. Non, ce n'est pas le cœur seul qui est en jeu, chez lui; car le cœur, a-t-on dit, trouve toujours des raisons pour espérer contre toute espérance. Et Philippe n'a rien fait, jusqu'à présent, pour conquérir son aimée, il ne l'a pas même demandée... Qu'a-t-il donc, mon Dieu? Ah! si, du moins, je connaissais ce qui fait l'objet de son tourment, si j'étais près de lui pour le consoler, en partageant sa peine... Mais, hélas! qui me révèlera le secret renfermé dans cette lettre fatale?

La jeune fille se sentit alors, elle aussi, mortellement blessée dans sa tendresse. Dès ce jour, la douleur commença d'exercer chez elle des ravages effrayants. Sa santé s'altéra, elle dépérit d'une manière si visible et si rapide, que ses parents conçurent, pour sa vie, des craintes les plus sérieuses. Les médecins consultés parlèrent de langueur, de consomption.

—Antoine, n'avons-nous pas des reproches à nous adresser? dit mystérieusement Mme Beaumont à son époux. Nous avons été bien durs, bien inflexibles, à l'égard de cette chère petite.

—Et pourtant, Maria, il le fallait, auparavant, tant qu'il vivait. Lui.... A présent qu'il est mort, cela pourrait changer, à la rigueur...

—Ah! toi, fasse le Ciel que Philippe revienne, s'écria la mère avec vivacité; nous le recevrons à bras ouverts; qu'il revienne au plus tôt, s'il a le pouvoir, lui, de sauver notre enfant bien-aimée!

Et comme elle voyait son mari hésitant:

—Ne penses-tu pas, demanda-t-elle, qu'il serait bon que nous prenions les devants et que nous fassions connaître notre désir à ce jeune homme?

—Dans une affaire de cette importance, mieux vaut ne pas aller trop vite... Songez, mon amie, que notre situation vis-à-vis de lui est tellement délicate!... Et d'abord Philippe consentira-t-il à un retour? Certes, il a déjà compris la signification de notre froideur à son égard et du long silence que nous avons gardé. Il s'est vu dédaigné par nous et il est fier...

—Oui, il est fier, mais il aime, c'est certain, cela se lit entre les lignes de chacune de ses lettres à Jacques. Son amour sera plus fort que sa fierté et la vaincra. Oh! je t'en prie, Antoine, cherche un moyen; voyons, si, par exemple, tu écrivais toi-même?

—Cette détermination serait grosse de conséquences, dit le commerçant en hochant la tête; crois-tu que nous ne regrettions jamais de l'avoir prise?

—Non; je crois que Philippe est digne de posséder notre trésor; je crois qu'il rendra Madeleine heureuse, parce qu'il est généreux et bon. Et tu m'as dit tant de fois combien toi aussi tu l'appréciais et le regrettais.

—Ah! s'il n'était pas son fils!...

Il y eut un moment de silence pendant lequel Mme Beaumont, désespérant de vaincre la résistance de son mari eut recours à l'éloquence des larmes, souvent plus persuasive que celle des paroles.

Très ému, alors Antoine lui prit la main.

—Ne te désole pas, dit-il. Tout espoir de guérir notre chère petite n'est pas perdu. Nous le ferons voyager pour la distraire et nous demanderons l'avis du docteur au sujet d'une cure à la mer ou à la montagne. Je suis disposé à tous les sacrifices, tu le sais.

—Ils seront inutiles, j'en suis sûre; ils n'apporteront pas l'oubli à Madeleine; tandis qu'un mot, un simple mot envoyé là-bas suffirait peut-être à lui rendre la vie... Allons, mon ami, laisse-toi fléchir. D'ailleurs, la mort du comte nous fournit l'occasion d'adresser nos condoléances à son fils... cela lui semblera tout naturel.

—Eh bien! j'y songerai, Maria, dit-il enfin; oui, sois tranquille, j'arrangerai la chose de mon mieux.

VI

SAVIGNAC

Surmontant peu à peu l'ébranlement causé en lui par la mort de son père et les révélations pénibles qui s'ensuivirent, Philippe se remit bientôt, avec une admirable énergie, à la tâche qu'il s'était imposée. Activement il s'occupa de sa chère colonie, enattendant qu'il vît aboutir les recherches entreprises, en divers endroits, pour éclaircir le mystère de sa situation.

On eût dit qu'il prenait des forces nouvelles, à mesure qu'il se dépensait par un travail acharné, et que son abnégation de lui-même, son dévouement de tous les instants au bien des autres, le consolaient de sa propre infortune. En réalité, il essayait bien un peu de ce remède contre la douleur dont son âme était torturée sans relâche; mais il ne réussissait pas à oublier le triple motif de sa peine.

Et d'abord, quel supplice pour une conscience délicate, vouée au culte de l'honneur et de la justice, quel supplice de se savoir redevable d'une dette inconnue par conséquent impossible à solder! Quel supplice de supposer, caché sous le nom et le titre qu'il portait, un autre nom, sans doute flétri!...

Puis le souvenir de la jeune fille avec laquelle il avait échangé les aveux d'un mutuel amour, le poursuivait aussi, souvenir charmant, si vif, si tendre encore. Hélas! jusqu'à présent, l'attitude peu encourageante des parents de Madeleine avait seule empêché le jeune homme de tenter une démarche, en vue d'obtenir sa main, aujourd'hui des motifs beaucoup plus graves s'ajoutaient à celui-là pour le désespérer. Quand bien même les parents n'eussent plus mis d'obstacle à leur union, quel nom pouvait-il désormais offrir à sa bien-aimée?...

Ah! oui, la vie était cruelle à Philippe, ainsi qu'il l'avait écrit. Il n'en attendait plus aucune joie, lui, dont les aspirations élevées ne savaient se plaire dans les jouissances matérielles, ni dans les plaisirs des sens.

Cependant, ceux qui ont une fois trempé leurs lèvres à la coupe du sacrifice, puisent dans son amertume un enivrement secret. Les rêves lumières de la foi chrétienne, les principes de haute morale contenus dans sa doctrine, éclairaient l'esprit du jeune comte et le guidaient dans tous ses actes. Aussi, comprenait-il la nécessité de la souffrance et de l'expiation, dont un Dieu lui-même a donné aux hommes l'exemple sublime en mourant pour eux. Et se souvenant qu'il avait juré, devant le lit de mort de son père, de réparer les fautes du passé, il croyait n'en faire jamais assez pour y parvenir.

Maintenant, pour les ouvriers agricoles et les travailleurs de tous métiers, les mauvais jours étaient passés. Ils bénissaient le charitable maître qui leur faisait la vie si douce. Et ils auraient complètement oublié les maux endurés autrefois si, de temps à autre, Savignac ne s'était chargé de les leur rappeler en se livrant, à l'insu de Philippe à quelque acte d'injustice ou de brutalité.

Cet homme pervers était non seulement la terreur des colons, mais aussi le cauchemar perpétuel du jeune comte lui-même, de Pierre Martel et de tous ceux qui occupaient un poste quelconque dans la direction des travaux. Tant que son ancien maître avait eu un reste de vie, le régisseur avait été maintenu quelque peu en respect. Maintenant les mauvais instincts ne connaissaient plus de frein. Bien qu'il eût été dépouillé peu à peu de ses charges et qu'il ne lui restât qu'une autorité purement illusoire, il prétendait être chez lui de tous et ne craignait pas, à l'occasion, de se saisir des rebelles et de leur infliger des châtiments. Chacun s'enfuyait à son approche et plus encore les femmes et les jeunes filles auxquelles il avait coutume d'adresser des propos révoltants.

Philippe cherchait depuis longtemps déjà le moyen de se débarrasser de cet être malfaisant, de s'éloigner de la colonie, de telle sorte qu'il ne pût plus y exercer aucun pouvoir. Mais plus y il réfléchissait, plus il trouvait de difficultés à l'accomplissement de ce dessein.

—Il n'y a qu'une chose à faire, lui dit un jour son ami, le jeune ingénieur, dont la patience était à bout. Dénoncez-le et livrez-le à la police républicaine.

(à continuer)

NOUVELLES LOCALES

M. Sylvain R. Gaudet, de Memramcouk-Ouest, était en ville vendredi de la semaine dernière et favorisait le Moniteur d'unee visite.

M. F. P. GUTELIUS LAISSE LES CHEMINS DE FER DU Q. C. POUR DEVENIR PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA DALAWARE ET HUDSON

M. F. P. Gutelius, gérant des Chemins de fer du Gouvernement Canadien, vient de présenter sa résignation pour accepter le poste de premier vice-président de la Compagnie de Chemins de fer Dalaware et Hudson, avec bureau-chef à Albany, N. Y. Sa résignation prend effet le 1er juin. M. Gutelius est venu à l'Intercolonial en mai 1913, et a apporté de considérables améliorations dans le système.

MARIAGE

A l'église St-Joseph de Fitchburg M. Honoré LeBlanc unissait sa destinée dans les liens sacrés du mariage à Mlle Marguerite Arseneau. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Révd Père Mallard. L'orgue était touché par Mlle Alaire. Les témoins étaient M. Clovis Girouard, oncle du marié et M. Jean Arseneau père de la mariée. La mariée était ravissante dans son joli costume de satin blanc. Elle était membres de la société des Enfants de Marie et à cette occasion Mlle Eva Caissie et Mlle Aurélie Léger lui présentaient la couronne à l'autel de la Sainte Vierge. Après la cérémonie, le diner leur fut servi chez le père de la mariée, et à deux heures ils s'embarquèrent pour un voyage de noce d'une semaine pendant lequel ils visitèrent plusieurs villes. A leur arrivée, une réception leur fut faite chez le père de la mariée. Ils reçurent de nombreux et riches cadeaux. Bonheur et prospérité au nouveau couple.

A l'église St-Pierre de Cocagne, le 1er mai, avait lieu le mariage de Mlle Ida Cormier, fille de feu M. Magloire Cormier, et de M. Gilbert Després. Mlle Clara Cormier, soeur de la mariée, et M. Amédée Breau leur servaient de témoins. M. le curé Léger donna la bénédiction nuptiale. Après la cérémonie, les nouveaux mariés se rendaient chez M. Moise Gallant et dans l'après-midi, chez M. Eugène Després, père du marié où un souper des mieux préparés leur fut servi. Ils reçurent de nombreux et riches cadeaux.

Bonheur et prospérité au nouveau couple.

DECES

A Worcester, Mass., E.-U., le 1er mai, s'endormait paisiblement dans le Seigneur Madame Julien Caissie à l'âge de 57 ans. Elle a succombé à la paralysie, et laisse un époux, trois filles et deux garçons pour pleurer et prier sur sa tombe.—R. I. P.

A Mont-Carmel de Kent, N. B., le 2 mai, la mort est venue plonger dans le deuil la famille de M. François Bastarache en enlevant à son affection Mlle Henriette Bastarache, à l'âge de 46 ans et 7 mois. Elle n'était pas malade et son agonie ne dura qu'une dizaine de minutes. Elle a mené une vie chrétienne exemplaire et était toujours préparée pour le moment où Dieu l'appellerait. Elle laisse pour la pleurer et prier sur sa tombe, un père désolé, quatre frères et quatre soeurs qui ne l'oublieront jamais. Sa mère, trois frères et une soeur l'ont précédée dans la tombe. La regrettée défunte faisait partie de la Société du Sacré-Coeur et du Rosaire Perpétuel.

Son service fut chanté par le Révd Père Poirier. Les porteurs étaient MM. L. Goguen, François Bastarache Nérée Allain, Hector Bastarache, Amédée Bastarache et Fidèle LeBlanc.

Un long bouquet spirituel fut offert par les parents et amis.

Que son âme repose dans la paix du Seigneur.

A Mont-Carmel, le 27 février la mort ravissait à l'affection des siens M. Fabien P. Bastarache à l'âge de 84 ans et 6 mois, après une longue maladie, souffrte avec la plus grande résignation. Bien que la mort soit toujours attristante, elle nous apporte parfois de grandes consolations quand elle se fait si paisible et si douce. Donc, épouse désolée et pauvres orphelins, consolez-vous à la douce pensée que celui que vous pleurez a quitté ce monde de souffrance pour s'en aller là-haut au séjour des bienheureux recevoir la récompense de toutes ses vertus et où il veille constamment sur vous et vous attend.

Lui suivivent: une épouse, onze enfants, cinq fils Pierre, de Gardner, Mass., Henri et Damien, de New Haven, Conn., Cécime et Amédée, au foyer paternel; 6 filles, Dame John Haché, de Grand'Digue, N. B., Dame Tom LeBlanc, de Bouctouche, N. B., Priscille, de New Haven, Conn., Soeur Marie Raphael, de la congrégation de Saint Joseph de Québec, Dame Yve Philomène Girouard et Madeleine, au foyer paternel, ainsi que deux frères, Louis et Olivier, et deux soeurs, Dame Hilaire Goguen et Dame Jimmie Nowlan.

Une foule nombreuse assistait au service funèbre le 2 mars, lequel fut chanté par le Révd A. J. Poirier. Les porteurs étaient MM. Tom LeBlanc, Maxime LeBlanc, Olivier Roy, William Nowlan, Hippolyte Henrie et Camille Bastarache.

Un long bouquet spirituel fut offert par les parents et amis pour le repos de son âme.

QUELQUES GOUTTES ET LES CORS PARTENT

On dit qu'il n'y a plus d'excuse pour se couper les cors et s'exposer aux tétanos.

Les cors en feu, les cors durs, mous ou n'importe quelle sorte de cors peuvent s'enlever sans douleur avec les doigts si vous appliquez directement sur le cor quelques gouttes de freezone, dit une autorité de Cincinnati.

On prétend qu'on peut se procurer à bien bon marché un quart d'once de freezone dans n'importe quelle pharmacie, ce qui est suffisant pour se débarrasser les pieds de tous les cors ou les callosités et cela, sans douleur et sans danger d'infection.

Cette simple drogue, bien qu'elle soit collante, sèche du moment qu'on l'applique et elle n'enflamme et n'irrite même pas les tissus environnants.

Cette annonce devra intéresser les dames de Québec, car, dit-on, les chaussures actuelles à talons hauts font pousser des cors aux pieds de presque toutes les femmes.

Lettre d'un soldat

Cette lettre a été reçue par M. et Mme Onésiphore Gallant, d'Egmond Bay, de leur fils Irénée.

Halifax, N. E.,
Le 25 mars 1917.

Bien chers parents,

Je vais donc vous écrire avec grand plaisir, pour vous donner toutes les nouvelles de mon voyage, si Dieu me fait la grâce de le finir. Eh bien, nous avons quitté St-Jean hier au soir vers huit heures pour nous rendre à Halifax, afin de nous embarquer pour l'Angleterre. Nous avons attendu jusqu'à 3 heures pour le bateau. C'est un sérieux gros bateau, je me suis écarté plusieurs fois et le visitant, j'espère mieux le connaître avant mon arrivée à terre. A présent, je vais monter sur le pont pour voir la ville de Halifax avant de partir.

Lundi, le 26.—Me voila revenu à ma lettre, nous ne sommes pas encore partis. Un triste acident est arrivé ce soir. plusieurs matelots étaient à jouer, et presque tous les soldats étaient à les regarder, lorsqu'un des soldats du 198e régiment, ayant voulu traverser l'endroit où ils descendent le fret, a tombé et s'est frappé la tête sur une barre de fer, et il est mort un quart d'heure plutard.

Mercredi, le 28.—On est parti vers 5 heures cet après-midi. Il y a cinq bateaux chargés de soldats, un un gros navire de guerre. En partant, j'ai pris grand plaisir à examiner le port de Halifax. Voilà qu'il est 6 heures et le bateau commence à bercer pas mal, et je suis déjà malade, on a perdu la terre de vue. A demain.

Jeudi, le 29.—J'ai bien dormi mais j'ai été malade toute la journée; j'espère être mieux demain. On a fait comme 320 milles de traverse.

Vendredi, le 30.—Le temps est toujours le même; je ne suis pas encore guéri du mal de mer. J'ai été à confesse ce soir et je suis bien préparé, car on est aussi en danger ici que dans les tranchées. Mais, ne vous faites partrop de peine pour moi, chers parents je suis joyeux et content de me voir parti pour aller me battre contre ces Allemands.

Samedi, le 31.—Me voilà encore. Il n'y a rien de nouveau aujourd'hui, nous avançons toujours vers l'Angleterre et je serai content quand nous serons rendus, car je commence à être fatigué.

Lundi, le 2 avril.—Je n'ai pas écrit hier car j'étais trop malade. La mer était assez houleuse, les vagues montaient plus haut que notre grange. On eu la messe dans la salle à manger. J'y suis assisté quand bien même que j'étais malade. Il n'y avait pas de rameaux. Notre chapelain nous a fait un très beau sermon, et nous a dit de bien prier pendant la Semaine Sainte.

Mardi, le 3.—Nous approchons toujours de l'Angleterre et j'ai hâte d'y arriver. Maintenant on commence à regarder pour les sous-marins. Ils disent qu'on arrivera à Liverpool vendredi. La mer est bien belle aujourd'hui, je n'y pas eu le mal de mer mais j'ai un gros rhume. Au revoir pour ce soir, il faut se coucher, car voilà une heure qu'ils ont crié "lights out."

Mercredi, le 4.—Aujourd'hui on craint beaucoup les sous-marins, on a chacun des petits bateaux de sauvetage prêts en cas de nécessité. Ce soir on avait pour souper un mêt de **panse de boeuf.**

Jeudi, le 5.—La bateau va à toute vitesse et nous sommes au pire du **Warzone.** Les torpilleurs qui nous accompagnent sont comme 125 pieds de long; ils vont 60 milles à l'heure. C'est comme des vrais poissons.

Vendredi, le 6.—Nous ne sommes pas bien loin de l'Angleterre. A dix heures ce matin on a vu la terre pour la première fois dans dix jours; c'était l'Irlande, mais voilà qu'il est 7 heures et on ne voit pas encore l'Angleterre. Demain matin, quand on se lèvera, on sera dans le hâvre de Liverpool.

Samedi, le 7.—Eh bien, on a fait côte à huit heures ce matin, et vous pouvez penser qu'on était content de mettre pied sur de quoi de solide. A 12 heures on s'est embarqué dans les chars pour aller au camp; il était neuf heures quand on est arrivé. On a fait un bon souper.

Dimanche, le 8.—Aujourd'hui c'est Pâques. J'aimerais bien être chez nous pour nos pieuses et belles cérémonies Je me suis levé trop tard pour avoir des oeufs. Ce matin j'ai vu un aéroplane au-dessus de nous. J'oublias de vous dire que la dernière journée de traverse un de nos bateaux a frappé une mine, ça n'a pas fait grand massacre, ci tué un homme et blessé plusieurs autres, le bateau n'a pas couler. C'était seulement qu'à 100 verges de nous. Eh bien, chers parents, il faut que je termine ma lettre en vous demandant de bien prier pour votre fils afin que Dieu me donne la force et le courage de bier faire mon devoir et d'être un bon soldat.

Au revoir, chers parents. De votre fils qui pense souvent à vous.

IRENEE GALLANT, soldat.
165ième Bataillon

Monsieur Jean J. (Abram) Arseneau âgé de 83 ans et résident au Village des Abrams, I. P. E., est grand'père de quatre soldats dont ce jeune Gallant, l'envoyeur de cette lettre, est le plus jeune Monsieurs Arseneau est aussi oncle de treize jeunes hommes au service militaire.

Nos félicitations et honneur à ce digne compatriote.

Législature provinciale

La législature provinciale a été formellement rouverte à Fredéricton jeudi après-midi, le 10, par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Wood.

MM. Fred. Magee, de Westmorland, et A. T. LeBlanc, de Restigouche, ont été choisis pour servir de **"Whips"** au gouvernement. Plusieurs changements ont été faits dans le personnel de la chambre d'assemblée.

Sur motion de l'hon. M. Foster, M. Wm. Currie, l'un des députés de Restigouche, fut nommé orateur de l'Assemblée. Après avoir été escorté à son siège il remercia l'assemblée de l'honneur qu'elle venait de lui faire. L'orateur ayant laissé son siège, le lieutenant-gouverneur, accomagné de son escorte militaire, fit son entrée dans la chambre et lut le discours du trône. L'adresse en réponse au discours du trône fut proposée par M. Marsereau, de Sunbury, et secondée par M. A. T. LeBlanc, de Restigouche.

Leger for Drugs

MONCTON-SHEDIAC

Le Liniment de Minard guérit le rhume.

LE REMEDE DES OUVRIERS

Grand'Digue, N. B., 10 janvier 1917

M. R. B. Hébert,
Barachois, N. B.

Cher Monsieur Hébert,

Je crois accomplir un devoir en vous écrivant pour vous remercier de la guérison que j'ai obtenue en faisant usage de votre célèbre Remède des Ouvriers. Pendant trois ans j'ai souffert d'un mal de côté; Je consultai cinq médecins sans obtenir le moindre soulagement. Me trouvant aux Etats-Unis, à Rumford, Maine, j'attendais payer des Remèdes d'Hébert. Une de mes amies, Mlle Zélica Gallant, me fit parvenir une bouteille des Remèdes des Ouvriers. Dès la première bouteille je me sentis soulagée. J'ai fait usage de trois bouteilles suivant les directions ce qui amena ma guérison complète. Je dois ma guérison à ce merveilleux Remède. Maintenant je réside à Grand'Digue, N. B., et je jouis d'une parfaite santé. Je me fais un plaisir d'annoncer au public que le Remède des Ouvriers pour moi est une merveille. Vous remerciant encore une fois je me souscris,

MARIE GALLANT,
Grand'Digue, N. B.

L'automne nous arrive, les rhumes, les inflammations, etc. N'oubliez pas les Remède des Ouvriers. Ils sont les meilleurs. Suivez les directions. Ce Remède se recommande de lui-même.

Pour toute inflammation, appliquez ce remède avec des linges, changeant à toutes les 20 minutes. Pour les crampes ou toute douleur d'estomac, prenez 20 à 25 gouttes dans 4 cuillérées à table d'eau chaude bien sucrée.

FABRIQUE PAR

R. B. HEBERT, BARACHOIS, N. B.

Nos troupes en Angleterre

LE CENSEUR DE LA PRESSE ANNONCE L'ARRIVEE DE PLUSIEURS REGIMENTS EN ANGLETERRE.

Le Censeur de la presse annonce l'arrivée en Angleterre des troupes suivantes du Canada:

141e bataillon de Rainy River;
153e bataillon de Guelph;
174e bataillon (Highlanders), de Winnipeg;
176e bataillon, de Ste-Catherines;
215e bâtaillon, de Brantford;
220e bataillon, de Toronto;
241e bataillon, de Windsor;
253e bataillon, de l'Université Queens.

Détachements pour la cavalerie Strathcona Horse, Fort Garry Horse; détachements pour l'artillerie de campagne, de Montréal, London, Guelph Toronto, Kingston, Woodstock; détachements d'artilleurs, de signaleurs; détachements pour le corps médical, et autres services de l'armée ainsi qu'un détachement militaire de Terreneuve.

Les élections en Australie

LE GOUVERNEMENT AURA LA MAJORITE DANS LES DEUX CHAMBRES.

Melbourne, Australie, 9.—Les élections générales de la Confédération australienne se sont terminées par la victoire du gouvernement Hughes, qui a la majorité dans les deux Chambres et la déroute du parti ouvrier.

D'après le rapport final du résultat de la votation, la force des partis sera comme suit:

A la chambre des représentants: 35 libéraux, 15 partisans de Hughes et 25 ouvriers.

Au Sénat: 10 libéraux, 13 partisans de Hughes et 13 ouvriers.

La majorité du cabinet national de coalition sera de 25 à la Chambre des représentants et de 10 au Sénat sur les députés ouvriers.

NOS ECOLES

UPPER BOUCTOUCHE, DISTRICT NO. 13

Plus hautes moyennes:

Grade V—Régina Girouard 91.2, Lorette Saulnier 89.6, Albert Saulnier.

Grade IV—Elodie Cormier 75, Antoine Saulnier 64, Elise Cormier 63.

Grade III—Maria Girouard 87, Laura Richard 80, Alyre Richard 61.

Grade II—Hélène Girouard 90, Yvonne Richard 88, Emma Girouard 88, Dorilla Allain 85, Clovis Nowlan 85, Elie Saulnier 85, Emile Nowlan 83.

Grade I—Catherine Saulnier, Tommy Nowlan, Eva Allain.

Noms de ceux qui n'ont pas manqué une journée pendant le mois:

Régina Girouard, Elise Cormier, Elodie Cormier, Rachael Cormier, Béatrice Girouard, Emma Girouard, Hélène Girouard, Yvonne Richard, Marie Nowlan, Clovis Nowlan, Emile Nowlan, Elie Richard, Tommy Nowlan, Laura Richard, Dorilla Allain, Hélène Altain, Eva Allain Eric Cormier, Emile Cormier, Freddie Cormier, Edmond Maillet, Jeanne Maillet et Philias Allain.

Madeleine Léger,
Institutrice.

ECOLE DE BOUCTOUCHE

Ceux qui ont fait une moyenne de 50 et plus pendant le mois d'avril:

Grade IV—Madeleine Allain, Mélina Girouard.

Grade IV (b)—Mélina LeBlanc Evangéline Boucher, Amanda Cormier.

Grade III—Sophie LeBlanc, Julie Cormier, Alyre Boucher.

Grade II—Olivier Bourgeois.

Grade I—Nélida D. Girouard, Lina Landry, Yvonné LeBlanc, Aurèle Bastarache, Fred Landry, Marie LeBlanc, Nélida J. Girouard, Anna Allain, Laura Cormier, Anselme Saulnier, Edmond Bastarache.

Parfaite assiduité pendant le mois: Amanda Cormier, Olivier Bourgeois, Albert Boucher, Marie LeBlanc, Anselme Saulnier, Marie Rose Boucher, Donat LeBlanc, Edmond Bastarache, Fred Landry, Antoinette Allain.

Léa Boudreau,
Institutrice.

Catéchsimes

Nous venons de terminer notre nouvelle édition de Petits Catéchismes et nous sommes en mesure d'en remplir toute commande. S'adresser au Moniteur Acadien, Shédiac, N. B.

ARGENT A PRETER SUR HYPOTHEQUE. S'adresser à la Succession W. A. Russell, Shédiac, N. B.
5 mars—4i.

Notice of Sale

To Silas H. Cassidy, and to all others whom it may in any wise concern.

NOTICE is hereby given that the undersigned Charles H. Cassidy and Camille H. Belliveau will on Monday the 6th day of August A. D. 1917 at or near the Market Building, in the City of Moncton, in the County of Westmorland, at twelve o'clock noon, offer for sale and sell at Public Auction under and by virtue of a power of sale contained in an Indenture of Mortgage bearing date the 27th day of November A. D. 1906 made between Silas H. Cassidy of the one part and Charles H. Cassidy and Camille H. Belliveau of the other part and duly registered in the registry of deeds in and for the said County of Westmorland by the No. 83115 on the 30th day of November A. D. 1906 in book U. 7 of records for the said County of Westmorland at page 619 the mortgaged lands and premises in the said Indenture of Mortgage described as follows:

"All those certain pieces or parcels of "lands and premises situate lying and "being in the Parish of Dorchester, "County and Province aforesaid, and "bounded and described as follows: One "piece bounded on the North by highway road leading from Memramcook "to Moncton, on the South by land of "Sylvain D. Gaudet, on the East by the "land of Anselme D. LeBlanc, on the "West by land of Sifrol D. Gaudet "and Sylvain D. Gaudet and containing one quarter of an acre more "or less. Also that certain other piece "or parcel of Marsh land situate in Parish, County and Province aforesaid and "bounded and described as follows: On "the East by mash land of Octave Leger, on the South by the highway "road leading from Memramcook to "Moncton, on the West by land of Sylvain R. Gaudet, and on the North by "marsh land of James T. Leger and "containing one quarter of an acre more "or less.

Together with all the estate, right, title, possibility of dower, dower, property, claim and demand whatsoever, both at law and in Equity of him the said Silas H. Cassidy, in the said lands and premises. Default having been made in the payment of the principal moneys secured by the said Indenture of Mortgage and the interest thereon in accordance with the provisions of the said mortgage.

For terms of sale and further particulars, apply to the undersigned solicitor.

Dated this 28th day of April A. D. 1917.

CHARLES H. CASSIDY & CAMILLE H. BELLIVEAU,
Morgagees.

ANTOINE J. LEGER,
Solicitor, Moncton, N. B.
12i

Nouvel Assortiment

Nous venons de recevoir toutes nos marchandises d'automne, tel que Habillements et Pardessus pour Hommes et Garçons, ainsi qu'un gros lot de Chaussures qui seront vendus à un très bon marché pour argent comptant. Venez nous voir et connaître nos prix avant d'acheter ailleurs.

D. J. DOIRON & FILS,
Bloc Comeau

Terrain de Grand-Pré

Montant accusé,	$275.50
La Cie M. McLaughlan, Ltée, Bouctouche, N. B.,	5.00
M. Anatole Vanier, Avocat, Montréal, P. Q.,	5.00
Mgr Ph. Belliveau, P. D., Grand'Digue, N. B.,	10.00
M. l'Abbé Frs.-X. Cormier Haute Aboujagane, N. B.,	5.00
Mlle Emélie Collette, Couvent N.-D. de Lourdes, St-Anselme, N. B.,	1.20
Sue, De Bazilly, La Société L'Assomption, Ottawa, Ont.	5.00
M. l'Abbé T. Nadeau, St-Louis de Kent, N. B.,	5.00
	$311.71

La contribution du Cercle Garcia Moreno de l'A. C. J. C., Church Point, N. E., aurait dû se lire $6.50 et non $5.50 qui porte le montant total à $312.70.

A Temperance Debutante

With a great wave of temperance sweeping the world, the introduction of our new summer beverage brings with it special interest to you, natural pleasure to us.

Particularly would we impress upon you the exceptionally pleasing flavor of our latest product which has just a hint of piquancy and is cool, sparkling and delightfully refreshing.

RED BALL BEVERAGE

will, from its very nature, meet alike the most exacting requirements of the discriminating hostess and the experienced connoisseur, being made, by a special sanitary process, from selected materials of the highest grade.

Red Ball Beverage is made to comply with the requirements of Chapter 20 of the Acts of 1916 of the Province of New Brunswick.

ASK FOR RED BALL WHEREVER TEMPERANCE DRINKS ARE SOLD

Brought out by

SIMEON JONES, LTD.

ST. JOHN, N. B.

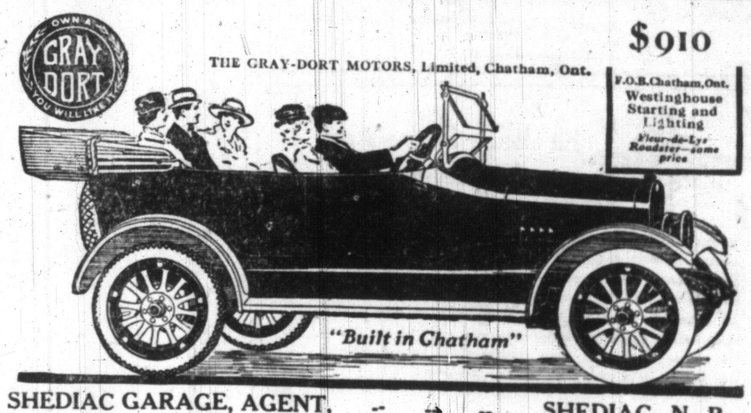

THE GRAY-DORT MOTORS, Limited, Chatham, Ont.

$910

F.O.B. Chatham, Ont.
Westinghouse Starting and Lighting
Fleur-de-Lys Roadster—same price

SHEDIAC GARAGE, AGENT, -- -- SHEDIAC, N. B.

SACS

Nous avons besoin des bons sacs vides et nous les paierons argent comptant.

Cie O. M. MELANSON, LIMITEE.
4 avril 1916—ac.

Leger for Drugs

MONCTON - SHEDIAC

On demande

Dans le district d'école de Malakoff, une institutrice de 3e classe pouvant enseigner le français et l'anglais.

S'adresser à
AIME GAUVIN,
PHILIPPE MELANSON,
Commissaires

Bas!

NOUS AVONS BESOIN DE 1000 DOUZAINES DE BAS.

CIE O. M. MELANSON, LIMITEE.
18 juillet 1916—ac.

La cloture Page est la plus durable

Mise à l'épreuve avec plusieurs autres, la clôture Page est invariablement celle qui est choisie pour être érigée par la suite.

Nous faisons usage du fil métallique de la plus haute qualité; nous le galvanisons plus qu'il ne faut pour qu'il le soit assez, et même les attaches sont en fil de la jauge No. 9.

Mais le secret de fabrication de la clôture Page consiste dans les métiers que nous employons; la clôture qu'ils font ne peut être irrégulière, et les attaches sont tellement solides qu'ils dureront toute la vie.

Cependant les prix de Page ne sont pas élevés—30c. la perche.

Demandez notre tarif sans tarder. Il faut que les prix de la clôture augmentent. Maison de confiance pour MOTEURS DE FERME, SCIES, BARRIERES, etc.

THE PAGE WIRE FENCE COMPANY
LIMITED.
57 Rue Dock, St-Jean, N. B.

Terre à louer

Une bonne terre à Memramcouk-Ouest, située sur le chemin de Shédiac, à louer pour un an ou cinq ans. On peut obtenir les conditions en s'adressant à
D. S. CORMIER,
104 South Harvard St.,
Waltham, Mass.
5 mars 1917—ac.

ANIMAUX A VENDRE

J'ai à vendre, à ma ferme, une vache de 6 ans devant avoir veau le 15 mai, une taure de 3 ans devant avoir veau le 12 mai, une vache de 4 ans devant avoir veau le 25 mai, et un cheval de 3 ans pesant 1000 livres, bien dompté, et un cheval de 2 ans.

THEBEAU LEGER,
Barachois, N. B.
8 mai—2ip.